

REVUE  
DE BRETAGNE  
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**  
Député d'Ille-et-Vilaine.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME VII

(TOME XXXVII DE LA COLLECTION)

3<sup>e</sup> Livraison. — Mars 1875.



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1875.

## TABLE DES ARTICLES

	<i>Pages</i>
I. BIOGRAPHIES VENDÉENNES. — LA MÈRE SAINT-BENOIT, SUPÉRIEURE DES URSULINES DE JÉSUS (fin), par M. <b>C. Merland</b> .....	169
II. ÉTUDES DRAMATIQUES. — ARTHUR DE BRETAGNE, par M. <b>Louis Tiercelin</b> .....	185
III. AN GUIN, AN ED. NOUVELLE EXPLICATION SUR L'ORIGINE D'UNE ANCIENNE COUTUME BRETONNE (fin), par M. <b>Duscigneur</b> .....	212
IV. LISTE DES VICTIMES DE QUIBERON (fin), par M. <b>Eugène de la Gournerie</b> .....	220
V. LA BRETAGNE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — JEAN CHAPELAIN (1595-1674), par M. <b>René Kerviler</b> .....	228
VI. NOTICES ET COMPTES RENDUS. — <i>Histoire des anciens hôpitaux de Nantes</i> , par M. <b>Léon Maître</b> . — <i>Poésies</i> , de M. <b>Joseph Rousse</b> , par M. <b>Emile Grimaud</b> . — <i>Sonnets et Poésies</i> , de M. <b>Émile Péhant</b> , par M. <b>Prosper Blanchemain</b> .....	241
VII. CHRONIQUE, par M. <b>Louis de Kerjean</b> ....	248
VIII. BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE.....	252

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration de la *Revue de Bretagne et de Vendée* doit être adressé, *franc de port*, à M. ÉMILE GRIMAUD, Secrétaire de la Rédaction, place du Commerce, 4, à Nantes.

## BIOGRAPHIES VENDÉENNES

# LA MÈRE SAINT-BENOIT

SUPÉRIEURE DES URSULINES DE JÉSUS

Les âmes fortes se révèlent dans les difficultés de la vie; beaucoup auraient été méconnues et se seraient ignorées elles-mêmes si les occasions de se montrer vaillantes et généreuses dans les luttes où les âmes faibles sont pusillanimes et impuissantes, leur avaient manqué. M<sup>me</sup> Saint-Benoît eut ses jours d'épreuves. Des difficultés de plus d'un genre lui furent suscitées, et les contrariétés lui vinrent de différents côtés. Un procès qu'un propriétaire de Chavagnes intenta à la communauté, lui fut particulièrement un sujet de peines et d'ennuis. Une question d'ouvertures des bâtiments qu'elle faisait élever, ouvertures donnant sur le terrain de ce propriétaire, et une contestation pour la possession d'un chemin, en furent la cause. Fille de paix et de conciliation, n'ayant, jusqu'à ce jour, soutenu d'autres combats que ceux du bien contre le mal, elle s'effraya d'abord, quand elle se vit engagée dans un procès dont les conséquences pouvaient être préjudiciables à la communauté. Ne voulant pourtant pas abandonner sans les défendre les intérêts qui lui étaient confiés, elle s'empressa de s'adresser à celui qu'elle consultait dans tous les actes importants de sa vie. Le Père Bau-

\* Voir la livraison de février, pp. 144-153.

douin la rassura ; il lui dit qu'il ne fallait pas trop s'inquiéter à la vue d'un huissier et qu'il était de son devoir de tenir ferme contre des prétentions qui paraissaient mal fondées. L'affaire cependant ne fut pas portée devant la justice ; elle se termina par une transaction entre les parties.

Un bien plus grand chagrin lui était réservé.

Dans la notice que nous avons consacrée au Père Baudouin nous avons dit un mot des prétendus prodiges qui, en 1818, troublèrent profondément les esprits dans la communauté de Chavagnes. A toutes les époques, aux temps du scepticisme comme aux temps de la foi, il y a eu trop de place dans les âmes pour les croyances au surnaturel et au merveilleux. N'avons-nous pas vu, de nos jours, les mêmes hommes qui se raillaient, peut-être à bon droit, de faits trop facilement acceptés comme miraculeux, ne pas permettre qu'on révoquât en doute les extravagances du spiritisme. Les religieuses de Chavagnes payèrent aussi tribut à l'erreur : elles virent des êtres et des objets qui n'étaient pas devant leurs yeux ; elles entendirent des paroles qui n'avaient pas été prononcées. Ces images trompeuses, ces voix mystérieuses leur parurent venir d'en haut et être des avertissements du ciel. Les affections mentales sont quelquefois contagieuses, tout aussi bien que celles du corps ; un mot, un signe, peuvent les étendre et les transmettre. L'établissement des Ursulines de La Rochelle eut bientôt ses voyantes, comme l'établissement de Chavagnes ; les mêmes manifestations s'y produisirent. M<sup>re</sup> Paillou crut devoir y mettre ordre par une mesure un peu sévère, mesure que la gravité de la situation nécessitait sans doute. Quelle fut l'attitude de M<sup>re</sup> Saint-Benoît dans cette circonstance ? Chercha-t-elle à dissiper les ténèbres qui enveloppaient l'esprit de ses filles ? Fit-elle tous ses efforts pour les ramener dans la voie de la raison et de la vérité ? Il est bien à craindre que le fondateur de l'ordre ayant été un instant ébranlé, la supérieure n'ait été le jouet de son imagination. Quoi qu'il en soit, elle ressentit certainement une grande affliction de la mesure que l'évêque du diocèse de Luçon et de La Rochelle crut devoir prendre à cette occasion.

Plus tard, en 1825, M<sup>re</sup> Saint-Benoît eut d'autres ennuis qui, pendant trois mois, la tinrent éloignée de Chavagnes. Une des anciennes pensionnaires de l'établissement des Hospitalières de La Rochelle avait abandonné à la congrégation des Ursulines de Chavagnes une maison qu'elle possédait à Saintes. Un pensionnat de l'ordre y avait été fondé et la donatrice, après avoir pris l'habit religieux, en était devenue la supérieure. Cette dame, d'un esprit fort indépendant, se soumettait difficilement à la règle qui lui avait été imposée, et se montrait parfois indocile aux ordres de ceux qui avaient toute qualité pour les lui donner. Dans la voie des innovations où elle s'était imprudemment engagée, elle ne prenait conseil que d'elle-même et d'une religieuse aux idées excentriques qui la dominait entièrement. Les évêques de Luçon et de La Rochelle s'en émurent, et, comme elle méconnaissait leur autorité, ils décidèrent que le pensionnat à la tête duquel elle se trouvait serait dissous et remplacé par un autre, dont la direction serait confiée à des mains plus sages. Avant que cette résolution n'eût été prise, une tentative avait été faite auprès de la supérieure récalcitrante ; mais l'esprit de révolte était dans son âme, et M<sup>re</sup> Saint-Benoît la trouva sourde à ses prières ; pas plus que les prélats que nous venons de nommer elle ne put obtenir aucune concession.

Il lui fallut dès lors mettre à exécution la menace qui lui avait été faite et soustraire ses religieuses à une domination devenue intolérable. On leur chercha un logement ailleurs, sans pouvoir trouver rien de bien convenable. Pour le moment, il n'y avait de disponible qu'une maison dont les bâtiments n'étaient pas encore achevés. Bien qu'elle n'eût ni portes ni fenêtres, bien qu'elle fût par conséquent ouverte à tous les vents, les religieuses furent heureuses de s'y installer. Ce n'étaient point les commodités de la vie qu'elles recherchaient, c'était la paix de l'âme et la tranquillité de l'esprit. Si elles n'avaient eu qu'à souffrir des injures de l'air, elles se seraient facilement consolées ; mais, comme il arrive souvent dans des situations pareilles, les sarcasmes des beaux esprits ne les épargnèrent pas. Elles furent per-



sifflées en prose et en vers, et les journaux de la localité furent charmés de leur décocher des traits qui ne brillaient pas toujours par le bon goût et l'atticisme. Les écrits anonymes plurent aussi de toute part ; de Saintes il en arriva jusqu'à Luçon. Au milieu de ce débordement d'ignominies, M<sup>me</sup> Saint-Benoît ne perdit ni le calme ni la tranquillité d'esprit que l'on remarquait toujours en elle. Loin de se laisser aller à des vivacités bien excusables, elle fut un modèle de patience et de résignation. Il est bien vrai qu'elle trouva autour d'elle des encouragements. Le Père Desmars, qui faisait une station à Saintes, la défendit avec une chaleureuse indignation. Le Père Baudouin lui donna aussi de grandes marques d'intérêt. Dans une lettre pleine des conseils les plus sages, il lui recommanda l'amour des humiliations et l'oubli de soi-même, vertus fondamentales, qu'il regardait comme une faveur divine.

Les autres communautés du département ne voulurent pas laisser leurs Sœurs dans un dénûment voisin de l'indigence, elles leur vinrent en aide dans la mesure de leurs moyens. Cependant, il se faisait un retour dans l'opinion publique, les sacrifices de toute nature que s'imposaient les religieuses, sans jamais faire entendre aucune plainte, commençaient à être appréciés. Après bien des traverses, après avoir bu longtemps au calice des amertumes, elles virent paraître le jour de la justice. La parole prophétique de M<sup>r</sup> Paillou se réalisa. Ainsi qu'il l'avait prédit, la maison si pauvre, à son origine, devint florissante. En 1856, il s'y trouvait plus de deux cents élèves, près de la moitié à titre de pensionnaires.

M<sup>me</sup> Saint-Benoît n'était pas seule à s'occuper des détails infinis d'une administration beaucoup trop étendue pour que ses forces pussent y suffire; M<sup>me</sup> Saint-Laurent en partageait le fardeau avec elle. Dès 1816, sentant que son corps commençait à ployer sous le poids des années, elle avait voulu se démettre des fonctions de supérieure générale. Sachant bien que le Père Baudouin s'y refuserait, elle s'était adressée, à ce sujet, à M<sup>r</sup> Paillou. Pas plus que ne l'aurait fait le fondateur de l'ordre,

l'évêque de La Rochelle ne voulut accepter sa démission; seulement il lui nomma une coadjutrice. Le choix qu'il en fit fut particulièrement agréable à M<sup>me</sup> Saint-Benoît. M<sup>me</sup> Saint-Laurent, appelée à remplir cet emploi, était une religieuse d'une grande distinction et d'une grande capacité. Placées à côté l'une de l'autre, il y eut entre la supérieure et sa coadjutrice communion entière d'idées et parfaite conformité de vues. M<sup>me</sup> Saint-Laurent fut chargée de plusieurs missions délicates; une d'elles mérite que nous nous y arrêtions.

La société des Filles du Verbe-Incarné n'avait reçu de l'empereur Napoléon qu'une autorisation provisoire; M<sup>r</sup> Paillou la demanda définitive à Louis XVIII. Contrairement à ses espérances, cette autorisation se fit longtemps attendre. En 1819, M<sup>me</sup> Saint-Laurent et Sainte-Madeleine se rendirent à Paris pour obtenir du gouvernement le décret tant désiré.

La compagnie de voyage de M<sup>me</sup> Saint-Laurent trouvait dans sa famille de grands modèles à suivre. Alliée à la famille de sainte Chantal et parente des deux évêques qui, au moment de la Révolution, administraient les diocèses de Beauvais et de Saintes, comme l'amie de saint François de Sales, elle avait renoncé au monde, et, à l'exemple des deux prélats qui avaient été massacrés dans les journées de septembre, elle eût donné son sang pour la cause de Dieu.

M<sup>me</sup> Saint-Benoît les suivit de ses vœux et de ses plus tendres sollicitudes. Son cœur se déchirait à la pensée que, perdues dans l'immensité de la grande ville, elles étaient peut-être reléguées dans quelque coin d'auberge; il s'épanouissait, au contraire, quand elle venait à apprendre qu'elles avaient rencontré, dans la personne de M. l'abbé Rémond, une main sûre pour les guider et leur faire ouvrir les portes où elles devaient aller frapper. L'abbé Rémond présenta M<sup>me</sup> Saint-Laurent à M<sup>r</sup> Soyer, naguère vicaire général du diocèse de Poitiers, aujourd'hui évêque de Luçon. Ce prélat, en ce moment à Paris, n'avait pas encore pris possession de son siège épiscopal. Bien que M<sup>r</sup> Soyer se multipliât dans l'intérêt de la congrégation de

Chavagnes, le succès ne couronna pourtant pas immédiatement ses efforts; ce ne fut qu'en 1826 que la congrégation des Ursulines de Jésus reçut une approbation officielle.

Les difficultés pour l'érection du diocèse de Luçon s'étaient aussi prolongées au delà de ce que l'on avait pensé. A l'époque dont nous parlons, les négociations se continuaient encore et l'on espérait qu'elles allaient bientôt avoir la solution que M<sup>me</sup> Saint-Benoît désirait plus que personne. Aussi écrivait-elle, en parlant du pasteur si vivement attendu : — « Je prie et fais prier tous les jours, pour qu'il nous fasse sentir la douceur de sa houlette. »

Les mesures que, peu de temps après son arrivée dans son diocèse, M<sup>r</sup> Soyer crut devoir prendre, en vue de donner un développement plus considérable à la congrégation des religieuses de Chavagnes, ne furent pourtant pas sans lui causer quelque chagrin. Les modifications apportées par le nouvel évêque dans la règle n'étaient pas faites dans les idées du Père Baudouin, qui avait préparé un long travail sur cette matière. Quoique M<sup>me</sup> Saint-Benoît fût bien décidée à accepter sans murmure tous les changements qu'il plairait à son évêque d'y introduire, elle ne put pas les approuver entièrement. Ce fut probablement sous cette impression qu'elle fit de nouvelles démarches pour être remplacée dans ses fonctions de supérieure générale. Le Père Baudouin parvint pourtant à lui faire comprendre qu'une pareille détermination devant affliger profondément M<sup>r</sup> Soyer, il fallait en bannir la pensée. — « Et moi aussi, lui disait-il, une voix me crie : « Quitte ton fardeau »; mais l'Esprit-Saint me répond : *Oublie ton corps, sois plus parfait, sois plus prudent, pleure tes péchés, et ensuite suis ma providence sans dévier, ni le pour ni le contre, je conduirai toutes choses.* »

Quand de pareils accents venaient frapper son oreille, la supérieure de la congrégation des Ursulines de Jésus, c'était le nom que M<sup>r</sup> Soyer avait donné à l'ordre, en remplacement de celui du Verbe-Incarné, retrouvait toute sa force. Elle les acceptait comme des paroles tombées du ciel; d'ailleurs, elle n'était

jamais privée pour longtemps de la présence de celui qui les faisait entendre. La mesure prise par M<sup>r</sup> Paillou ayant été de courte durée, le Père Baudouin, aussitôt que s'ouvraient les vacances du petit séminaire de Luçon, prenait le chemin de Chavagnes, où il ne passait pas moins de deux mois. Sa venue était saluée par des transports de joie. Si ses chères filles avaient eu, pendant son absence, quelques jours sombres, leur ciel reprenait aussitôt toute sa sérénité. Ses exhortations les trouvaient si attentives à les écouter et si douces à les suivre, que jamais elles ne soulevèrent d'objection au sein de la communauté. Toutes, depuis la supérieure jusqu'à l'humble novice, s'y montraient également soumises. Quand, après la longue absence dont nous avons parlé, M<sup>me</sup> Saint-Benoît revint de Saintes à la maison-mère, le Père Baudouin s'y rendit pour faire une retraite qui précéda de quelques jours la cérémonie du jubilé.

Quoique arrivée aux jours de la vieillesse, M<sup>me</sup> Saint-Benoît ne sentait point faiblir son intelligence, elle ne cessait point d'entretenir avec les différentes communautés de son ordre une correspondance suivie, et se montrait plus dévouée que jamais à leurs intérêts. Mais les forces physiques n'étaient pas en rapport avec les forces spirituelles, elles commençaient à décliner, et certains signes de mauvais présage faisaient naître des inquiétudes trop fondées. Au mois de juin 1826, une congestion cérébrale, qui ne la priva de connaissance que pendant quelques minutes, jeta l'alarme dans tous les cœurs. Les craintes pour le présent se dissipèrent vite, mais elles restèrent entières pour l'avenir. La malade, promptement revenue de cette légère attaque, en comprit toute la gravité, elle l'accepta en fille soumise aux décrets de la Providence. Bien que sa santé parût s'être raffermie, elle comprenait bien qu'il ne lui restait pas de longs jours à passer sur la terre. Dans cette prévision, elle voulut visiter une fois encore les établissements de son ordre et leur donner ses dernières instructions. Elle avait si bien l'idée d'une fin prochaine, qu'en quittant Chavagnes, elle fit entendre ces paroles : — « Ce sera ma dernière visite. »

M<sup>me</sup> Saint-Benoît inspecta successivement les communautés des Herbiers, de Beaupreau et d'Ancenis. Elle se préparait à continuer sa tournée, quand une lettre du Père Baudouin vint l'informer que, la duchesse de Berry devant présider à la distribution des prix du couvent de Luçon, M<sup>r</sup> Soyer pensait qu'il était convenable qu'elle fût présente à cette cérémonie, et l'engageait à y assister. Cette invitation n'avait rien par elle-même qui ne pût être agréable à M<sup>me</sup> Saint-Benoît; le dérangement qu'elle apportait dans le cours de ses visites, lui causa seule une contrariété assez vive. Après avoir inspecté à la hâte la maison de Châteaubriant, elle se rendit à Chavagnes, où elle était appelée pour le règlement de quelques affaires urgentes, et, accompagnée de M<sup>me</sup> Saint-Laurent, se dirigea vers Luçon, où elle arriva le 2 juillet.

Ce que, dans sa modestie, elle redoutait par dessus tout, c'était d'attirer les regards sur sa personne; aussi supplia-t-elle M<sup>r</sup> Soyer de la laisser confondue avec les religieuses, et de ne pas la présenter à la duchesse. Cette distinction, disait-elle, n'appartient-elle pas de préférence à M<sup>me</sup> Sainte-Angèle, supérieure de la communauté de Luçon, dont les frères, MM. de Lézardière, sont personnellement connus de la famille royale? Le prélat ne voulut pas se rendre à ses vœux. L'humilité et la grandeur, ainsi mises en présence, offrirent un spectacle qui attira tous les regards. Rapprochement bien digne en effet de l'attention des hommes; contraste bien propre à faire naître dans les âmes la méditation des choses d'ici-bas! Les grands humains passent comme l'ombre, ne laissant le plus souvent après elles que le souvenir de leurs vanités; l'humilité seule est féconde en grandes œuvres. Les fondations, si modestes qu'elles soient à leur origine, survivent à leurs auteurs, et, s'élevant comme sous un souffle magique, finissent par faire l'admiration du monde entier. Il avait été donné à M<sup>me</sup> Saint-Benoît de contempler Napoléon dans toute sa gloire, elle voyait une princesse saluée par les acclamations générales: l'empereur était mort sur un rocher, au milieu des mers, et la fille des rois devait aussi mourir sur la terre étrangère.

M<sup>me</sup> Saint-Benoît partit de Luçon pour aller visiter la communauté de Fontenay, sans qu'au préalable il lui fût possible de prendre congé du Père Baudouin et de recevoir ses instructions. De cette ville, elle se rendit à Niort, où elle s'arrêta. M<sup>me</sup> Méchain, en religion sœur Saint-Pacôme, y fondait alors une congrégation destinée à donner l'éducation aux filles du peuple et à recueillir les jeunes orphelines. Dans la maison qui leur était affectée, on disait qu'il se passait d'étranges choses, des bruits singuliers, des êtres fantastiques frappaient l'oreille et le regard. M<sup>me</sup> Saint-Benoît, à laquelle la mère Saint-Pacôme avait donné l'hospitalité, entendit aussi ces voix mystérieuses, qui lui parurent avoir un caractère surnaturel. L'émotion qu'elle en ressentit ne fut peut-être pas étrangère au coup fatal qui devait l'emporter quelques jours après. Un moment de joie vint pourtant encore dilater son cœur. Quand les portes de la communauté de Saint-Jean d'Angély s'ouvrirent pour la recevoir, aux cris de: Vive notre bonne Mère générale! qui partirent de toute part, elle répondit par le cri de: Vivent mes enfants! L'inspection à laquelle elle se livra le lendemain, en lui donnant la preuve que la maison ne laissait rien à désirer, fut pour elle un nouveau sujet de satisfaction. Mais une âme si ardente et un cerveau déjà disposé à la maladie, au lieu de surexcitation, avaient besoin de calme et de ménagement. Elle était loin de les trouver dans le chemin semé de fleurs et d'épines qu'elle parcourait. Un violent orage, qui éclata la nuit suivante, vint encore ajouter au trouble de ses sens. Pendant une longue insomnie, que la lueur des éclairs et les coups de foudre rendaient plus pénible encore, elle s'abandonna à toutes ses appréhensions. Quand, au sortir de sa chambre, les religieuses s'avancèrent à sa rencontre, elles furent tellement frappées de l'altération répandue sur tous ses traits, qu'elles ne purent dissimuler l'inquiétude qu'elles en ressentaient. M<sup>me</sup> Saint-Benoît, qui la partageait sans doute, chercha pourtant à les rassurer, affirmant qu'elle n'était point malade, et ce jour-là comme les autres, ne manquant à aucune de ses pratiques re-

ligieuses, elle se fit même conduire auprès d'une sœur mourante, et, dans un long entretien, lui donna de suprêmes consolations.

Les préparatifs que l'on faisait pour son départ demandant quelques instants, elle en profita pour faire une promenade dans le jardin. On était au mois de juillet, et une chaleur excessive se faisait sentir. Une jeune professe s'étant avancée avec une ombrelle pour la protéger contre les rayons du soleil, elle s'y refusa et rentra au parloir. Elle y était à peine assise, que le cri : J'étouffe ! un verre d'eau ! sortit de sa poitrine et glaça d'effroi tous les cœurs. On s'empressa autour de la malade, et, après quelques instants, elle parut soulagée. Il y avait pourtant grande imprudence à se mettre en route dans un pareil état. Ses filles le comprirent et firent tout ce qu'elles purent pour la retenir, mais la révérende Mère était attendue à Saintes ; les larmes et les supplications n'y firent rien, elle résista à toutes les instances et se mit en route.

A défaut d'une voiture particulière, qu'il lui fut impossible de se procurer, il lui fallut prendre la malle-poste, au bureau de laquelle elle n'arriva pas sans éprouver une grande fatigue. Elle y prit place, ayant à ses côtés M<sup>me</sup> Saint-Laurent, son assistante, et une religieuse de Saint-Jean d'Angély, la sœur Saint-Louis de Gonzague, qui devait être un jour supérieure générale de la congrégation. Très-attentive d'abord à la lecture de Joinville qu'elle avait voulu lui être faite, elle s'affaissa tout à coup, sans pouvoir prononcer une seule parole. Son visage défiguré et la pâleur de ses lèvres firent comprendre aux deux religieuses qui l'accompagnaient toute l'étendue du danger. Il n'y avait point là de médecin du corps ; la Mère Saint-Laurent se tourna vers un ecclésiastique, qui se trouvait dans la voiture, l'implorant comme le médecin de l'âme. Celui-ci était un simple religieux et n'avait point la qualité requise pour l'exercice du ministère qui lui était demandé. On juge du désespoir des deux Mères. Privées des secours spirituels et des secours de la science, elles se trouvaient loin de toute habitation. Enfin on arrive à

une auberge, on s'y arrête ; mais c'est en vain qu'on cherche à faire avaler quelques gouttes d'eau à la mourante, sa bouche fermée se refuse à les recevoir. Que faire alors ? On prend le parti de se rendre à Saintes le plus tôt possible. Le conducteur part de toute la vitesse de ses chevaux. A quelques pas de la ville, on fait la rencontre d'un médecin. Après un examen attentif, le docteur, pour ne pas enlever tout espoir à des cœurs désolés, prescrit quelques remèdes insignifiants qui devront être administrés sitôt l'arrivée à Saintes, puis, se penchant à l'oreille du conducteur, il lui fait connaître la fatale vérité : M<sup>me</sup> Saint-Benoît était morte.

Cependant les Ursulines de Saintes se préparaient à recevoir leur Mère et une longue attente ajoutait à leur impatience. Enfin le roulement d'une voiture se fait entendre, le portail s'ouvre, tous les cœurs sont à la joie. Quel étonnement mêlé de stupeur se montre sur les visages, quand, au lieu de la figure souriante que l'on connaissait, on aperçoit une figure inanimée ! Il faut renoncer à décrire la scène qui se produit alors. Les sanglots éclatent de toutes parts. Les religieuses éperdues courent chercher le prêtre, courent chercher le médecin. Peine inutile ! le docteur ouvre la veine, il ne s'en écoule que quelques gouttes d'un sang noir et froid ; tout était bien fini, il ne restait qu'à prier et à se résigner.

Ainsi les heures de bonheur sur lesquelles on comptait, firent place aux heures du deuil et de la tristesse. La supérieure de la communauté était sortie pendant que se passait une scène aussi émouvante. Dans l'intention de l'y loger prochainement, elle était allée visiter une maison plus spacieuse que celle qu'occupait la communauté. Ses filles ne voulurent pas lui apprendre brusquement une nouvelle aussi inattendue. Pour que le coup fût moins terrible, elles résolurent de l'y préparer peu à peu. On lui déclara donc que la supérieure générale était arrivée dans un tel état de fatigue et de souffrance, qu'elle avait le plus grand besoin de repos, et qu'il lui était impossible de recevoir personne. La Mère n'insista pas, mais pendant la nuit, ses angoisses



furent telles que, ne pouvant pas y tenir, elle se leva sans bruit, pour s'assurer par ses propres yeux de l'état de la malade. La vue des cierges qui brûlaient au pied de son lit, celle des religieuses en prières et en larmes, dissipèrent ses dernières illusions.

C'était des funérailles qu'il fallait s'occuper maintenant. La ville où M<sup>me</sup> Saint-Benoît était venue mourir et la maison-mère se partagèrent ses déponilles mortelles. Saintes garda son corps, qui fut inhumé dans le cimetière de la paroisse, en attendant qu'on le transportât dans l'enceinte de la communauté, son cœur appartenant à ses chères filles de Chavagnes, qu'elle avait tant édifiées par une vie toute d'amour, d'abnégation et de charité.

Pour bien juger une carrière, il faut la considérer à son début et à sa fin, apprécier le mérite de ses actes par les effets qu'ils ont produits. Au moment où M<sup>lle</sup> Charlotte Ranfray de la Rochette entra en religion, les congrégations religieuses, objet de nombreuses attaques, allaient bientôt disparaître. Ce n'était pas dans un temps où toutes les mauvaises passions s'acharnaient contre elles, qu'il pouvait être question d'en créer de nouvelles. Celui qui serait venu dire que de l'établissement des Hospitalières de la Rochelle sortirait une religieuse dont la main puissante fonderait, pour l'éducation de la jeunesse et d'autres bonnes œuvres, de nombreuses et vastes maisons, n'aurait trouvé sur toutes les lèvres que le sourire de l'incrédulité. Quand les religieuses demandaient au travail du corps des moyens d'existence, quand elles étaient si pauvres que plusieurs souffraient de la faim, il fallait être doué d'une grande perspicacité pour découvrir un si magnifique avenir. Tout ce que pouvaient espérer les plus optimistes, c'est que, de meilleurs jours se levant pour la France, la liberté du culte serait rendue au clergé, la liberté d'existence aux congrégations religieuses. Quand ces espérances commencèrent à se réaliser, quand, à la voix du Père Baudouin, M<sup>me</sup> Saint-Benoît quitta les Sables pour

aller ouvrir une école à Chavagnes, il ne s'agissait encore que de l'enseignement du catéchisme et des premiers éléments de la langue française. Bientôt ce ne sont plus des enfants qui s'assoient sur les bancs de l'école de Chavagnes, ce sont des maîtresses qui viennent s'y former à l'éducation de la jeunesse, la congrégation du Verbe-Incarné est fondée, M<sup>me</sup> Saint-Benoît en est la supérieure générale. Encore quelques années, et les maisons de l'ordre se multiplieront sans pouvoir satisfaire à tous les besoins et à toutes les demandes. En 1816, son nom a passé les mers, et l'évêque de Baltimore s'adresse au Père Baudouin pour avoir des religieuses de Chavagnes, qu'à son grand regret, celui-ci se voit forcé de lui refuser. Malgré les entraves, les traverses, quelquefois la misère, le progrès ne s'arrête pas. Dans les maisons d'éducation, l'enseignement s'étend et se perfectionne, le nombre des religieuses et des élèves augmente chaque jour. Le temps que M<sup>lle</sup> Ranfray de la Rochette a passé dans le monde n'est pas sans porter ses fruits. Bien qu'elle ait renoncé à toutes ses vanités, M<sup>me</sup> Saint-Benoît n'ignore pas que les jeunes filles qui lui sont confiées devant y vivre un jour, il est nécessaire de les élever en conséquence. Il ne faut donc rien leur refuser des agréments de la jeunesse, mais il faut en même temps tremper fortement leur âme, il faut agrandir leur intelligence, il faut, en un mot, les préparer à devenir des femmes sensées et des mères de famille irréprochables. C'est la mère en effet qui donne à ses enfants l'éducation première, celle du foyer domestique; c'est par le travail de sa main que le sol deviendra fertile et la semence féconde. Eh bien! sera-t-elle bien apte à remplir sa haute mission, si, jeune fille, elle a été esclave des caprices de la mode, si les colifichets et les parures ont été les seules préoccupations de son printemps? Une autre direction doit lui être donnée, pour que, au moment où l'heure en sera venue, elle puisse accomplir dignement ses devoirs d'épouse et de mère. Les religieuses de Chavagnes préparent à cette œuvre; elles savent que l'instruction doit avoir pour but le perfectionnement de l'éducation;



que la science du bien, du beau et du vrai doit être l'objet de toutes les études, et que mieux vaudrait cent fois laisser un terrain inculte que de le couvrir de plantes vénéneuses. Les jeunes filles qu'elles ont reçues à l'âge où le cœur s'ouvre également aux impressions du bien et du mal, elles les rendent à leurs parents avec toutes les qualités qui en font les femmes fortes. C'est ainsi que, vivant en dehors de la société, l'action qu'elles exercent sur elle est puissante et salutaire.

Nous avons dit que, ennemie des trivialités, mais nullement scrupuleuse, M<sup>me</sup> Saint-Benoît ne s'offensait point d'une plaisanterie, quand elle ne dépassait pas les bornes du bon goût. Elle demandait à ses enfants une piété sincère, sans exiger qu'elles se consumassent en austérités et en longues prières. Pour former les âmes, pour développer les intelligences, la connaissance du caractère est indispensable. L'esprit timide a besoin d'autres conseils que l'esprit hardi, de même que l'on peut exiger davantage des natures richement douées que de celles qui n'ont pas reçu d'heureuses dispositions natives. M<sup>me</sup> Saint-Benoît avait fait de cette étude une véritable science, elle la possédait à fond et la mettait toujours en pratique. Aussi les religieuses qui n'étaient pas sous sa main, recevaient-elles souvent ses instructions écrites, instructions toujours conçues dans les termes les plus affectueux. Elle les connaissait toutes et avait pour chacune d'elles en particulier une bonne parole, et cependant l'humilité la tenait toujours en garde contre son propre sentiment. Dans toutes les circonstances difficiles, elle prenait conseil du Père Baudouin, sa confiance en lui étant absolue.

Les soins que M<sup>me</sup> Saint-Benoît donnait aux maisons de l'ordre n'étaient point exclusifs des œuvres de charité. Plusieurs hôpitaux étaient desservis par des Ursulines de Jésus, quelques-uns le sont encore. Au lieu du pauvre réduit qu'elle trouva en arrivant à Chavagnes, réduit où de simples paillasses étendues sur le plancher servaient de couche aux religieuses, M<sup>me</sup> Saint-Benoît laissa en mourant trente maisons, toutes prospères,

quelques-unes très-florissantes; on n'y comptait pas moins de deux cent soixante religieuses. Depuis, ce nombre s'est singulièrement accru: il s'élève, au moment où nous écrivons, à neuf cent soixante-seize. Il en a été de même des maisons d'éducation, pensionnats, externats, classes gratuites; elles sont répandues dans les diocèses de Luçon, Nantes, Angers, Poitiers, La Rochelle, Angoulême, Tours et Bourges. Le diocèse de Luçon possède, à lui seul, vingt et un établissements appartenant à la congrégation. Si la maison d'Edimbourg, fondée en 1834 par les Ursulines de Jésus et longtemps dirigée par elles, est aujourd'hui tenue par des religieuses anglaises et ne dépend plus de la congrégation de Chavagnes, celle de Swansea, dans le pays de Galles, fondée en 1860, est toujours florissante.

Dans toutes les maisons de l'ordre, l'instruction peut rivaliser avec celle donnée dans les meilleurs établissements. On y apprend la langue française, l'histoire, la géographie, la littérature, la philosophie, les éléments de physique, de chimie, d'histoire naturelle. L'étude des langues étrangères s'y donne aux élèves qui la veulent recevoir.

Loin que les arts d'agrément en soient proscrits, presque tous au contraire y sont enseignés par des maîtres particuliers, la danse est de ce nombre; une partie des récréations est consacrée aux exercices gymnastiques, qui occupent une si grande place dans l'hygiène de la jeunesse.

Dans quelques établissements spéciaux on prépare les élèves à subir les examens de l'Académie, pour le degré supérieur comme pour le degré inférieur. Angoulême possède une école normale, d'où sont sorties des maîtresses très-distinguées.

Nous avons déjà dit, en parlant des religieuses de Chavagnes, que la charité remplissait leur âme; les tristes événements que la France vient de traverser en ont offert la preuve. Partout leurs maisons se sont ouvertes pour recevoir les victimes de la guerre, partout les religieuses ont été les premières infirmières des ambulances dont la direction leur a été confiée, ou qu'elles ont fondées elles-mêmes; à Angoulême, elles ont donné des

soins à trois cents blessés, et, en récompense, ont reçu neuf médailles. Les religieuses enseignantes d'Ancenis, saintement jalouses de leurs sœurs de l'hôpital, se sont chargées d'une ambulance située à quelques kilomètres de cette ville, et ont également obtenu une distinction honorifique.

Ajoutons qu'à Chavagnes, une honorable famille dont le nom se trouve dans toutes les œuvres de bienfaisance, a voulu prêter son concours aux Ursulines de Jésus. M. et M<sup>me</sup> Rousselot ne se sont pas contentés de convertir en ambulance la maison qu'ils y possèdent, ils ont largement contribué de leurs deniers à l'entretien des malades. Que la reconnaissance publique leur donne donc une place à côté des saintes filles dont ils ont partagé les mérites.

C. MERLAND.

Par suite d'une erreur de mise en pages, le passage commençant par ces mots : « Il lui fallut », et finissant par ceux-ci : « Une faveur divine », se trouve en tête de la deuxième partie de cette notice (livraison de février, page 144). Nous lui restituons sa place, en le reproduisant ci-dessus, aux pages 171-172.

ÉTUDES DRAMATIQUES

ARTHUR DE BRETAGNE\*

Personnages.

ARTHUR I, duc de Bretagne.	GUILLAUME DES ROCHES, sénéchal d'Anjou.
GEOFFROY DE ROHAN, son page.	TRISTAN LE ROUX, médecin.
JEAN, roi d'Angleterre.	BUDIK, écuyer des Bruce.
PIERRE DE MAULAC, gentilhomme poitevin.	AMAURY LE LONG, capitaine.
WILLIAMS BRUCE, gouverneur de Falaïse.	<i>Chevaliers, écuyers, soldats de Bretagne et d'Angleterre; bourgeois et manants de Mirebeau; geôliers et bourreaux.</i>
EDWARD, son fils.	

ACTE PREMIER

Une place à Mirebeau. Au fond, on aperçoit, au-dessus des maisons, les tours du château. Au lever du rideau, la scène est remplie de soldats, de bourgeois et de manants, qui causent ou qui dansent. A droite un groupe d'enfants formant une ronde. C'est la fin du jour, et la nuit vient peu à peu.

SCÈNE PREMIÈRE.

SOLDATS, BOURGEOIS ET MANANTS.

*Chœur.*

Dansons nos plus joyeuses danses,  
Chantons nos meilleures chansons;  
Sur nos places, dans nos maisons,  
C'est l'heure des réjouissances.  
Arthur premier, duc de Bretagne,  
Comte du Maine et de l'Anjou,  
De la Touraine et du Poitou,  
Que la victoire l'accompagne!

\* Reproduction interdite.

## UN VIEILLARD.

Arthur de Bretagne a pris notre ville;  
C'est le digne fils du comte Geoffroi.  
Viennent les Anglais, fussent-ils cent mille,  
Il se moquera d'eux et de leur roi.

## UN ENFANT.

C'est vraiment en vain que le Jean sans Terre  
Accourt assiéger le duc à son tour.  
Vive la Bretagne! A bas l'Angleterre!  
Les Anglais sont là, bloqués dans la tour.

## Chœur.

A bas Jean sans Terre,  
Le roi d'Angleterre!  
Ici nous fêtons  
Le duc des Bretons.

CRIS DU PEUPLE. — Un Anglais! un Anglais! Sus à l'Anglais! tue!  
(*Quelques hommes du peuple entrent, poussant devant eux Tristan le Roux, effrayé.*)

## SCÈNE II.

## LES PRÉCÉDENTS, TRISTAN LE ROUX.

TRISTAN. — Permettez, braves gens, que je me défende. Je ne suis pas Anglais.

LE PEUPLE. — Si! c'est un Anglais! C'est le médecin de la reine!

TRISTAN. — *Concedo!* Je l'avoue! Je suis médecin, braves gens. Que dis-je? je l'avoue! j'en suis fier. Oui! je suis médecin et vous l'avez dit: médecin de la reine, de très-haute et très-puissante dame, Aliénor d'Aquitaine, mère de Monseigneur Jean, roi d'Angleterre, notre maître...

LE PEUPLE. — Non! non! A bas le roi Jean!

TRISTAN, *à part*. — Ils tiennent pour le duc de Bretagne, à ce que j'entends.

LE PEUPLE. — Vive le duc Arthur! C'est notre maître!

TRISTAN, *à part*. — Je vais dire comme eux! Il ne faut jamais contrarier les gens... à moins qu'on ne soit le plus fort, et ce n'est pas le cas. Ces enragés pourraient me faire un mauvais parti et, comme on dit, « prudence est mère de sûreté ».

LE PEUPLE. — Il faut le pendre! à mort l'espion!

TRISTAN. — Pendez-moi, mes amis, mais ne m'injuriez pas. Πάτασον, ἀλλ' ἄκουε. Je ne suis pas plus un espion que je ne suis un Anglais! Non

*bis in idem.* D'ailleurs raisonnons! Est-ce ma faute si le roi Jean veut dépouiller le duc Arthur? Est-ce ma faute si le duc Arthur veut reprendre le Poitou au roi Jean? Est-ce ma faute si la Nature, cette déesse capricieuse, m'a fait médecin de la reine, au lieu de me faire médecin du duc? Est-ce ma faute enfin, si, au lieu d'être avec les assiégeants, j'étais avec les assiégés? Mon rêve en ce moment serait d'être aussi loin des uns que des autres! Non! ce n'est pas ma faute! Donc, ne me pendez pas!

UN VIEILLARD. — Il est sorti du château: c'est un espion!

TRISTAN. — Je vous dirai même que, si la nature m'avait consulté quand il s'est agi de me donner l'existence et de me choisir une famille et un métier, je l'aurais énergiquement encouragée à retarder ma venue en ce monde, à la remettre à des temps meilleurs. Quelle époque que la nôtre, braves gens! Chair et poisson, voilà la devise du jour. Il n'y a de salut que pour les amphibiens.

LE PEUPLE. — C'est un sorcier! il parle hébreu!

TRISTAN. — Vous vous demandez pourquoi je suis sorti de la tour. Écoutez: j'en suis sorti parce que je m'y ennuyais! parce que, depuis qu'elle est bloquée en ce donjon et qu'elle attend en vain le secours de son fils, la reine Aliénor est devenue maussade et soupçonneuse. Elle craint d'être empoisonnée et me fait, vous ne le croirez pas! goûter tous les remèdes que je lui administre. Dans ces conditions-là, le métier n'est pas possible. Tout médecin que je suis, il y a des remèdes que vous ne me feriez pas prendre pour tous les trésors de la terre.

LE PEUPLE. — Il se moque de nous! A mort! à mort!

TRISTAN. — C'est donc sérieux? Vous en voulez à ma vie! Vous voulez me faire mourir! Ah! c'est le monde renversé. Grâce! grâce! pitié! merci, braves gens! bonnes gens! Mais je suis un être inoffensif! Mais comme homme, je ne ferais pas de mal à une mouche! Comme médecin, c'est une autre affaire. Mais on m'a toujours dit que nous n'étions pas responsables. Où allons-nous, ô Esculape! si l'on tue les médecins, qui donc tuera les malades?... non, sauvera les malades?... je perds la tête!... Je ne sais plus ce que je dis.

LE PEUPLE. — Qu'on le pendre! A mort!

TRISTAN. — Grâce! Au secours! au secours! (*Il résiste à ceux qui veulent l'entraîner.*)

*A ce moment, le duc Arthur entre à droite, accompagné de Geoffroy de Rohan et suivi de plusieurs chevaliers et écuyers bretons.*

## SCÈNE III.

LES PRÉCÉDENTS, ARTHUR, GEOFFROY, CHEVALIERS, ÉCUYERS.

LE PEUPLE. — Noël ! Noël au duc de Bretagne ! Noël au comte de Poitou !

ARTHUR, *s'arrêtant*. — Qu'y a-t-il, bonnes gens ? Pourquoi ces cris ? Quel est cet homme ?

LE PEUPLE. — C'est un espion.

TRISTAN. — Mensonge, Monseigneur ! mensonge !

ARTHUR, *s'avançant*. — Qui êtes-vous ?

TRISTAN. — Je me nomme Tristan le Roux...

GEOFFROY, *riant*. — C'est le médecin de Madame Aliénor... Je le reconnais, Monseigneur ! Il est capable de droguer les gens, mais de les espionner, non, je vous le jure.

TRISTAN. — On a raison de dire que la vérité sort de la bouche des enfants... (*Implorant Arthur.*) Ayez pitié de moi, Monseigneur le duc ! ayez pitié de moi, qui suis un pauvre hère !

ARTHUR. — Laissez aller maître Tristan le Roux. Viens ça, bon-homme (*Tristan va tomber aux pieds du duc*), et réponds-moi franchement. Le château est-il pourvu de vivres et de munitions ? Madame Aliénor compte-t-elle nous résister longtemps ? Et qu'espère-t-elle enfin ?

TRISTAN. — A dire vrai, Monseigneur, la forteresse peut tenir longtemps encore ; car elle a en abondance vivres et munitions. Madame la reine est acharnée à la bataille et ne veut pas entendre parler de se rendre. D'ailleurs, elle attend les secours qu'elle a fait demander au roi Jean.

ARTHUR. — Nous ne leur laisserons pas le temps d'arriver. Le roi Jean a trop à faire en Normandie pour descendre en Poitou, et dût-il nous donner la joie de nous venir assiéger dans cette ville de Mirebeau, il arrivera trop tard pour sauver madame sa mère, car je veux que demain nous ayons forcé le dernier repaire de ma très-redoutable aïeule, et qu'elle en soit réduite à nous demander merci.

GEOFFROY. — Ce serait un très-puissant gage en vos royales mains, Monseigneur, et le roi Jean ne pourrait rien vous refuser pour la rançon de sa mère.

ARTHUR. — Tu dis vrai, Geoffroy, et je lui demanderais du même coup mon royaume d'Angleterre et mon duché de Normandie et mes

beaux comtés du Maine, de la Touraine, de l'Anjou et du Poitou, que sa félonie me force à conquérir les armes à la main ! O le frère parjure et déloyal de mon noble père Geoffroy ! Le frère coupable et l'indigne successeur du roi Richard ! Est-ce donc la volonté de Dieu que notre malheureuse race s'épuise et s'éteigne en des luttes fratricides, et que les enfants révoltés contre le père, le père mort, se déchirent entre eux ?

GEOFFROY. — Ne dit-on pas qu'en mourant, le roi Henri, le terrible époux de la reine Aliénor, maudit ses enfants et le jour qui l'avait vu naître ?

ARTHUR. — Cette malédiction terrible alla sans doute frapper mon père dans le tombeau. Ne m'a-t-elle pas frappé moi-même, Geoffroy ? Et que puis-je espérer, ami, si l'avenir ressemble au passé ?

GEOFFROY. — Monseigneur, vous, si bon, si jeune et si malheureux !

ARTHUR. — Oui, malheureux, et victime des ambitions des autres ! Placé entre le roi Philippe et le roi Jean, tantôt allié de la France et tantôt de l'Angleterre, repoussé par celui-ci, fêté par celui-là, je ne sais si mon ami de la veille ne sera pas l'ennemi du lendemain. Tous me trompent ! On dirait qu'ils ne m'accueillent que pour mieux me dépouiller. Depuis le roi Richard, — Dieu ait son âme ! — qui me promet son royaume, jusqu'au roi Philippe, qui me promet sa fille, et jusqu'au roi Jean, qui m'a promis tant de fois la paix, je n'ai rencontré que paroles mensongères, protestations hypocrites, et serments trompeurs.

GEOFFROY. — Monseigneur, vous m'affligez. Douteriez-vous aussi de Geoffroy ?

ARTHUR. — Mon ami, je douterais du monde entier, que je croirais en toi. Ce n'est pas quand on a seize ans, comme nous, qu'on peut trahir et se parjurer.

GEOFFROY. — Je vous aime si respectueusement, Monseigneur, que je donnerais avec joie ma vie pour vous épargner une peine. Je souffre tant de vos tristesses et de vos douleurs.

ARTHUR, *gaiement*. — Bah ! j'ai tort de m'attrister ainsi : j'ai le bon droit pour moi ; que puis-je craindre ? et j'ai l'avenir devant moi ; ne dois-je pas tout espérer ? Oui ! nous vaincrons, Geoffroy (*se tournant vers les chevaliers, les soldats et le peuple qui l'entourent*) nous vaincrons, mes amis ! Puisqu'on m'a volé mon héritage, je poursuivrai le voleur ! Je lui prendrai la Normandie, et je lui prendrai l'Angleterre, et je ferai le fils de tes ducs, ô Bretagne, plus puissant que le roi de France !

LE PEUPLE. — Noël ! Noël !



ARTHUR. — Oui, bonnes gens de Mirebeau, votre comte sera roi d'Angleterre!

GEOFFROY. — Oui, vous vaincrez, Monseigneur, et vous serez un héros avant d'avoir atteint l'âge d'homme.

ARTHUR. — A demain, mes amis. Au lever du soleil vous me retrouverez au pied du château; avant midi, l'hermine de Bretagne flottera sur ses remparts au son des trompettes et au cri de guerre victorieux des ancêtres: *Malo! Malo!*

LE PEUPLE. — *Malo! Malo!* Noël à notre comte! Noël au duc de Bretagne! Noël au roi d'Angleterre!

ARTHUR. — J'en accepte l'augure!... A demain! à demain!...

Arthur, la main sur l'épaule de Geoffroy, s'éloigne suivi des chevaliers. — *Cris du peuple. — Reprise de la ronde. On met Tristan au milieu et on le force à danser. Peu à peu les chants et les danses cessent; les bourgeois et les soldats se séparent. Il fait nuit.*

## SCÈNE IV.

LES PRÉCÉDENTS, MOINS ARTHUR ET GEOFFROY.

UN SOLDAT. — Revenons, amis; la journée de demain sera rude: tâchons que la nuit soit bonne.

UN SOLDAT A UN BOURGEOIS. — Bonsoir, compère!

LE BOURGEOIS. — Ami, à demain.

UN SOLDAT A TRISTAN. — Gare à toi, docteur, si nous te trouvons demain dans la tour. Cette fois, il n'y aura pas de quartier.

TRISTAN. — Je vous permets de me pendre, si vous m'y rencontrez, ô disciples de Mars! J'en suis sorti, on ne m'y reprendra pas, serviteurs de Bellone!

UN BOURGEOIS. — Ne t'avise pas de venir rôder autour de ma boutique, entends-tu, maître drôle!!! Il pourrait t'en cuire, m'est avis. Sois prudent!

TRISTAN. — C'est la vertu de ma famille, compère. Je ne demande qu'à sortir de la bagarre!

*Les soldats et les bourgeois s'éloignent de divers côtés.*

## SCÈNE V.

TRISTAN, seul.

TRISTAN. — Tu vis encore, ô Tristan! Tu peux t'en féliciter, car tu l'as échappé belle! Mais, hélas! tu n'as fait que la moitié du che-

min. Te voilà hors de la forteresse, et, pour le moment, partisan du duc Arthur, maudissant Aliénor, ta royale maîtresse! C'est de l'ingratitude! Mais, est-ce ta faute? Non! C'est la faute des événements; car, au fond du cœur, tout au fond du cœur, tu aimes, tu vénères, tu respectes tes anciens maîtres, et si tu les renies, ce n'est que provisoirement... Tu jettes seulement un voile sur la statue de la Reconnaissance; mais une fois hors de Mirebeau... Une fois hors de Mirebeau, tu seras pris par les hommes du roi Jean, et s'ils te relâchent, tu seras pris par les soldats du roi Philippe. Et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il ne te reste plus un lambeau de ta personne qui n'ait été tirillé par les gens de guerre... *Bella! horrida bella!* Pour le moment, tâchons de nous diriger vers les remparts... Et là, grâce à l'obscurité... car il fait noir comme dans un four... (*Il se heurte contre deux hommes qui s'avancent avec précaution.*)

## SCÈNE VI.

TRISTAN, GUILLAUME DES ROCHES, AMAURY LE LONG.

AMAURY. — Qui va là?

TRISTAN. — Personne!

AMAURY, le saisissant. — Qui êtes-vous?

TRISTAN. — Messire, maître, monseigneur, qui que vous soyez, ne me faites pas de mal! Je suis un honnête bourgeois... je rentre chez moi...

AMAURY, le poussant. — Dépêchez-vous alors, et laissez la route libre. (*Tristan tombe.*)

TRISTAN. — S'il reste morceau de moi quand j'arriverai à Paris, je pourrai me vanter d'avoir la peau coriace et résistante! (*Il se sauve.*)

## SCÈNE VII.

GUILLAUME DES ROCHES, AMAURY LE LONG.

AMAURY. — Enfin que demandez-vous, messire? Vous vouliez me parler sans témoins: nous sommes seuls. Que puis-je faire pour vous? Vous savez qu'Amaury le Long ne peut rien refuser à Messire Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, chambellan du roi d'Angleterre.

GUILLAUME. — Bien que nous tenions, vous le parti du duc, et moi le parti du roi, je n'ai pas craint de me présenter aux avant-postes, confiant dans la bonne foi du capitaine Amaury.

AMAURY. — Et vous avez bien fait, Messire ! Confiant aussi dans votre honneur, je n'ai pas craint de vous introduire dans la place. J'attends maintenant que vous veuillez bien me dire les motifs de cette visite nocturne.

GUILLAUME. — Je viens vous offrir la fortune, capitaine ! et vous me connaissez assez pour savoir que ce n'est pas aux dépens de l'honneur.

AMAURY. — Parlez franchement. Que voulez-vous de moi ?

GUILLAUME. — Capitaine, j'ai promis au roi Jean que, ce soir, il serait maître dans Mirebeau, et j'ai compté sur vous pour me livrer la brèche que vous êtes chargé de défendre.

AMAURY. — C'est une trahison que vous me proposez là, Messire, et vous dites que l'honneur n'est pas en jeu ?

GUILLAUME. — Écoutez-moi ! N'est-ce pas pitié que des gens faits pour se choyer, comme bons parents et familiers, se déchirent en de telles luttes, faute de pouvoir s'entendre et se réconcilier ? Voyez ! Là, c'est Aliénor, la mère du roi Jean, assiégée par son petit-fils le duc Arthur de Bretagne. Ici, c'est ce même duc, menacé par les soldats de son oncle d'Angleterre, et plus loin, l'armée du roi Philippe, accourant au secours des Bretons. Ne serait-ce pas œuvre pie, capitaine, d'aider ce beau neveu à rentrer en grâce près de son oncle, d'apaiser ces discordes intestines et de donner enfin à la France et à l'Angleterre la paix après laquelle elles soupiraient en vain, si nous ne leur venons en aide ? J'ai la parole du roi Jean qu'il ne sera fait aucun mal aux soldats et au peuple de Mirebeau. Il m'a promis de recevoir à merci le duc Arthur et de lui rendre les biens qui seront jugés lui appartenir. Vous savez si j'aime le jeune prince et si Guillaume des Roches voudrait forfaire à l'honneur ; eh bien ! capitaine, je vous jure...

AMAURY. — Il faudrait être un docte clerc et non un simple capitaine, Messire, pour répondre dignement à toutes ces belles paroles. Je suis votre homme, car c'est vous qui m'avez fait ce que je suis. Sans vous, Amaury le Long ne serait qu'un pauvre archer, n'ayant pour parvenir à la fortune, que sa bonne volonté, ce qui ne suffit pas de nos jours, Messire. Vous m'avez distingué, vous m'avez élevé jusqu'à vous. Vous étiez alors partisan de monseigneur Arthur et très-hostile à monseigneur Jean. Les hasards de la guerre m'ont éloigné de vous. Je suis resté l'homme du duc, vous êtes devenu celui du roi. Vous avez agi sagement, je crois, choisissant entre deux maîtres le plus riche et le plus puissant. Peut-être

ne m'a-t-il manqué que l'occasion de faire comme vous. Vous me dites qu'il y va du bien de la reine, du roi Jean et de monseigneur Arthur, et que vous livrer cette brèche, c'est faire œuvre pie et méritoire ; je ne veux pas discuter, j'aime mieux obéir. Je vais éloigner mes hommes et faire place au roi Jean. J'ai foi en vos promesses et foi aussi en votre reconnaissance...

GUILLAUME. — Le roi Jean acquittera la dette que j'ai contractée envers vous, Amaury... Allons ! à la faveur de la nuit, l'armée anglaise s'approchera des murailles, et la ville sera prise avant qu'un cri ait donné l'éveil.

AMAURY. Après tout, je ne fais là que suivre l'exemple des autres. Si c'est une trahison, est-elle plus coupable que les vôtres, Messire ?

GUILLAUME. — Capitaine, vous oubliez...

AMAURY. — J'oublie, c'est vrai, que, de nos jours, livrer son duc ou son roi, ce n'est plus trahir, c'est changer de parti ! Et vous en avez changé souvent, Messire Guillaume, sénéchal de par le duc Arthur, et chambellan de par le roi d'Angleterre.

GUILLAUME. — Dieu me jugera, capitaine ! Et si les hommes me condamnent, Celui qui sonde les cœurs m'absoudra du crime de félonie, car il sait que j'ai voulu partout faire régner sa sainte paix.

AMAURY. — Allons, Messire, et que ma récompense soit grande, car vraiment grande aussi sera la trahison. *(Ils sortent à gauche. — Tristan revient par la droite, avec précaution.)*

## SCÈNE VIII.

TRISTAN, seul.

TRISTAN. — La position n'est pas tenable : les horizons pleuvent de tous côtés ! J'ai voulu m'abriter sous un porche et m'allonger en travers d'une porte pour y passer la nuit. J'avais mal choisi la maison, paraît-il, car j'étais à peine endormi, qu'une voix menaçante retentissait à mon oreille, pendant qu'une grêle de coups me pleuvait sur l'échine ! Je m'étais justement laissé choir, ô malchance ! à la porte du petit bourgeois qui m'avait menacé. Je suis obligé de reconnaître qu'il m'a tenu parole, et même mieux... Il ne m'avait promis que des coups, et j'ai reçu autre chose... *(Il fait le geste de s'essuyer. — On entend des chants.)* Ce sont ces maudits bourgeois qui chantent et les gens de guerre qui festoient avant de s'aller battre. *(Cris au dehors: Mort aux Bretons! Tue! Tue! —*

*Des soldats anglais traversent la scène et pénètrent dans les maisons. — Tumulte et cris). Mais qu'est ceci ? Encore des coups pour toi, docteur ! (Il se réfugie sous une porte.) Essayons de nous dissimuler ici..*

*Entrent des soldats portant des torches. On voit de tous côtés fuir les habitants de Mirebeau. Les soldats bretons sont amenés par les Anglais, garrottés et enchaînés.*

## SCÈNE IX.

TRISTAN, LE ROI JEAN, PIERRE DE MAULAC, GUILLAUME DES ROCHES, AMAURY LE LONG, CHEVALIERS ANGLAIS ET SOLDATS.

GUILLAUME. — J'ai tenu ma promesse, Monseigneur ! Je vous adjure, au nom du Dieu vivant, de tenir aussi la vôtre !

TRISTAN. — Qui sont ces gens ? Il serait prudent de s'esquiver ! *(Il cherche de tous côtés une issue et finit par s'échapper.)*

JEAN. — Tu disais vrai, ami Guillaume : ils ne pensaient guère à nous, et mon beau neveu sera bien surpris de notre arrivée ! Tu es un adroit compère, Messire, et merveilleusement propre aux ambassades.

GUILLAUME, montrant Amaury. — Voici l'homme à qui vous devez, Monseigneur, d'être entré dans la place dès ce soir et sans coup férir.

JEAN, au capitaine Amaury. — Ton nom ?

AMAURY. — Amaury le Long, Monseigneur, et à votre service.

JEAN. — Je m'en souviendrai, capitaine, et si je l'oubliais, que Messire Guillaume ne craigne pas de te rappeler à ma reconnaissance.

GUILLAUME. — Laissez-moi vous rappeler aussi, Monseigneur, que vous avez juré par l'âme du roi Henri, votre père ! Tout à l'heure, le jeune et gentil duc et tous ces beaux seigneurs qui le gardent seront vôtres et à votre commandement. Mais je réclame le don que vous m'avez octroyé : c'est qu'aucun des assiégés ne sera emprisonné ou mis à mort ; que Monseigneur Arthur sera par vous traité et choyé comme bon et honorable neveu et que vous lui laisserez de ses biens ce que les seigneurs jugeront lui appartenir.

JEAN. — Oui dà, c'est ce que tu demandes ? Or je te l'ai accordé et ne veux point m'en dédire. A cette heure le gracieux duc doit être aux mains de mes hommes. Va, Messire Guillaume, et vous, allez aussi, capitaine. Je vous charge d'accompagner ici mon beau neveu. Allez ! *(Guillaume et Amaury s'éloignent, suivis de quelques archers. Quand ils ont disparu, le roi Jean se tourne vers ses soldats, et d'une voix tonnante :) Et vous autres, pilliez, brûlez, mettez la ville à feu et à sang, je vous*

donne aussi ma parole de roi que je ne vous renierai point. Quand Madame Aliénor, ma très-redoutée mère, verra la flamme et entendra les cris, elle saura que je suis là. Allez donc lui annoncer ma visite. *(Les soldats se répandent de tous côtés, pillant et incendiant les maisons.)*

## SCÈNE X.

JEAN, DE MAULAC.

JEAN. — Qu'en dis-tu, Maulac ?

MAULAC. — Je dis, Monseigneur, qu'on est heureux d'avoir affaire à des hommes comme votre chambellan, puisqu'on peut les prendre avec des promesses.

JEAN. — Ce n'est pas moi qu'on prendrait de la sorte, Maulac.

MAULAC. — Ni moi, Monseigneur. Nous savons trop bien, tous deux, ce que les serments valent.

JEAN. — Bah ! cela coûte si peu de promettre...

MAULAC. — Surtout quand on ne doit pas tenir.

JEAN. — Vois donc ! J'aurais peut-être passé de longs mois devant cette place et perdu beaucoup d'hommes pour prendre Mirebeau. Au lieu de cela, d'un seul mot, avec un grand serment, j'ai gagné plus qu'en une bataille. J'ai pris la ville, et je tiens le duc. Que me conseilles-tu, Maulac ? Je le tiens ! faut-il le lâcher ?

MAULAC. — Ce ne serait pas d'une bonne politique, Monseigneur.

JEAN. — Non, n'est-ce pas ? Mieux vaut que je le garde. Je vais l'emmener en Normandie. Une fois en mon pouvoir, il faudra bien qu'il renonce à ses prétendus droits sur mes couronnes, sinon...

MAULAC. — Sinon ?

JEAN. — Nous réfléchirons, ami... On a toujours le temps de se débarrasser d'un rival, quand on le tient pieds et poings liés.

*La scène s'éclaire peu à peu des lueurs de l'incendie. Au dehors les clameurs redoublent.*

## SCÈNE XI.

LES PRÉCÉDENTS, TRISTAN.

TRISTAN, au dehors. — Grâce ! grâce ! A bas le roi Jean ! Vive le roi Arthur ! *(Il entre, pourchassé par des archers anglais.)*

JEAN. — Quelque enragé Breton, sans doute !

TRISTAN. — Je vous dis que je suis bourgeois de Mirebeau, et que je tiens pour maître et comte du Poitou Monseigneur Arthur de Bretagne.

MAULAC, *allant à lui*. — Le comte du Poitou est le roi d'Angleterre, bonhomme!

TRISTAN, *à part*. — Comment! les Anglais dans Mirebeau! La ville est prise! Déjà! Alors il n'est que temps de découvrir la statue de la Reconnaissance! (*Très-haut*.) Oui! le roi Jean est comte du Poitou; mais je n'ai jamais pensé autre chose, et si je ne l'ai pas toujours dit, c'est que la peur me faisait mentir; à preuve que je suis médecin de Madame Aliénor!

JEAN. — C'est le bonhomme Tristan! Comment va Madame ma mère, Tristan?

TRISTAN. — Ah! Monseigneur, vous nous sauvez! Vous arrivez dans la ville, *quasi Deus ex machina*! Madame Aliénor vous attend, et, d'après ce que je vois, elle n'aura pas longtemps à désirer la délivrance.

JEAN. — A cette heure, la ville est à moi!

TRISTAN. — Je cours lui en porter l'heureuse nouvelle! (*A part*.) Il ne faut pas qu'on s'aperçoive que j'avais déserté! C'est égal, je mourrai de la fièvre! J'ai trop tremblé pendant cette nuit. (*Il sort*.)

## SCÈNE XII.

JEAN, DE MAULAC.

JEAN. — Voilà un homme qui pourrait nous être utile peut-être...

MAULAC. — Peut-être bien, Monseigneur. Il serait prudent de se l'attacher pour que, si par hasard le jeune duc venait à passer de vie à trépas, on ne pût pas dire qu'il est mort sans médecin.

JEAN. — Tu m'as compris, Maulac?

MAULAC. — Monseigneur, c'est le prince Arthur qu'on amène!

JEAN. — C'est lui! Cela fait toujours plaisir, n'est-il pas vrai, Maulac? de tenir son ennemi vaincu, sous le genou...

MAULAC. — Et de lui planter son épée en la gorge...

JEAN, *hypocritement*. — Je n'ai pas dit cela, Maulac...

MAULAC, *à part*. — Pas encore, mais patience... vous y viendrez, beau roi... (*On amène Arthur et Geoffroy; Guillaume des Roches et Amaury le Long les suivent. De tous côtés, la scène est envahie par des chevaliers et des soldats anglais gardant à vue les prisonniers bretons.*)

## SCÈNE XIII.

LES PRÉCÉDENTS, GUILLAUME DES ROCHES, ARTHUR, GEOFFROY, AMAURY, CHEVALIERS, SOLDATS DE BRETAGNE ET D'ANGLETERRE.

ARTHUR, *allant droit au roi Jean*. — Voilà ce qui s'appelle combattre et vaincre noblement, Monseigneur!

JEAN. — Oui dà, beau neveu! on vous sait maître en courtoisie! Mais courtoisie et prouesse ne suffisent pas...

ARTHUR. — Je le sais, et je vais cette fois encore en faire la preuve à mes dépens. Il s'est bien trouvé parmi les apôtres un Judas pour trahir Monseigneur Jésus-Christ; pourquoi s'étonner que parmi mes chevaliers un Judas aussi m'ait trahi? (*Guillaume des Roches baisse la tête.*)

GUILLAUME, *à Jean*. — Monseigneur, rappelez-vous votre serment. Vous avez juré par l'âme de votre père!

JEAN. — Ne crains rien, je tiendrai ma promesse... à moins pourtant que mon beau neveu ne s'y oppose.

GUILLAUME, *à part*. — Oserait-il manquer à sa parole!

JEAN, *à Arthur*. — Voyons, gentil duc, je veux être pour toi plus clément et plus miséricordieux que les vainqueurs ne le sont d'ordinaire à l'égard des vaincus.

GEOFFROY, *avec mépris*. — Il ose se dire vainqueur, et il n'a pas combattu!

JEAN. — Abandonne de fausses prétentions à des couronnes que jamais tu ne porteras. Suis-je pas ton oncle? Je te ferai part d'héritage, comme ton seigneur, et te donnerai mon amitié.

ARTHUR. — Votre amitié! Mieux vaudrait la haine du roi de France! Avec chevalier loyal, il y a toujours remède! Avec chevalier félon comment s'entendre?

JEAN. — C'est folie à toi de te fier au roi de France. Les rois de France naissent ennemis des Plantagenets.

ARTHUR. — Philippe a placé la couronne sur mon front. Il fut mon parrain de chevalerie. Il m'a promis sa fille en foi de mariage.

JEAN. — Et tu ne l'épouseras jamais, m'entends-tu! Mes bonnes forteresses de Normandie sont à l'épreuve de ses attaques, et rien ne résiste à ma volonté.

ARTHUR. — Ni tours ni épées ne me rendront assez lâche pour renier les droits que je tiens de mon père, après Dieu: ce fut Geoffroy, votre



frère aîné, aujourd'hui devant le Seigneur. Angleterre, Anjou, Touraine et Guyenne sont miens de son chef, et Bretagne de l'estoc de ma mère. Je n'y renoncerais que par la mort!

JEAN, à voix basse. — Ainsi soit-il, beau neveu! (*A Guillaume.*) J'ai tout fait, ami Guillaume, pour le ramener aux bons sentiments; il ne faut s'en prendre qu'à lui, si je suis contraint de violer mon serment. Que Dieu et mon père me le pardonnent!

GUILLAUME. — Ah! Monseigneur, vous m'avez trompé!

JEAN, à Maulac. — Maulac, je te confie la garde de ce petit neveu rebelle. Tu m'en réponds sur ta tête. Capitaine Amaury, vous suivrez le sire de Maulac. Il vous donnera mes ordres. (*Amaury s'incline.*)

MAULAC. — Où le conduirai-je, Monseigneur?

JEAN. — Au château de Falaise, Maulac! (*A Arthur.*) Duc, je prie Dieu qu'il vous inspire des sentiments meilleurs à l'égard de votre oncle et de votre roi.

ARTHUR, avec colère. — Je prie Dieu qu'il m'ôte la vie, plutôt que de me laisser forfaire à l'honneur! Si je suis Plantagenet par mon père, la reine Constance, ma mère, a mis dans mes veines le sang des rois bretons. L'hermine de Bretagne meurt plutôt que de salir sa robe blanche, et vous savez la devise: *Malo mori quam fedari!*

*Les soldats entourent le roi. La toile tombe.*

## ACTE II

Une salle voutée au château de Falaise. Deux portes basses, au premier plan. Au second, à droite, une fenêtre; à gauche, une cheminée. Au fond une grande porte.

### SCÈNE I.

TRISTAN, BUDIK. (*Ils sont assis près du feu.*)

BUDIK, d'une voix sombre. — Un jour enfin, Dieu voulut punir tant de crimes, et la criminelle elle-même devint son instrument. La ville d'Is occupait une plage très-basse, toujours menacée par les flots; elle avait pour rempart des digues et des écluses dont les clefs étaient déposées dans une cassette de fer. Le roi seul ouvrait cette cassette, au moyen d'une clef d'or, suspendue jour et nuit à son cou...

TRISTAN, plaisantant. — Était-ce une grosse clef, Budik?

BUDIK, indigné. — Oseriez-vous rire du roi Grallon? Sachez, maître Tristan, que l'histoire de nos rois n'est pas matière à plaisanterie... Je continue... suspendue nuit et jour à son cou. Une nuit, Dahut la ravit à son père...

TRISTAN. — La jeune princesse s'appelait...?

BUDIK. — Par saint Coloman, docteur! je vous ferai passer ces manies d'interrompre... Je reprends: Une nuit, Dahut la ravit à son père, et quelques instants après, la mer entra dans la ville. Saint Gwenolé accourt auprès du roi Grallon: « Ah! sire, fit le saint, sortons au plus tôt de ce lieu, car l'ire de Dieu le va présentement accabler. Votre Majesté sait les dissolutions de ce peuple: la mesure est comblée! Hâtons-nous de sortir. » Aussitôt le roi trousse bagage, monte à cheval, prend sa fille avec lui, et à pointe d'éperons se sauve de la ville. Mais les vagues le poursuivent et le vont atteindre incontinent: « Roi Grallon, crie alors une voix terrible, si tu ne veux périr, sépare-toi du démon que tu portes en croupe. » Grallon reconnaît la voix du saint, c'est-à-dire celle de Dieu; il repousse sa fille; et l'Océan, content de sa proie, engloutit sa victime et s'arrête.

TRISTAN. — Et que devint la ville?

BUDIK. — Engloutie à jamais sous les flots!

TRISTAN. — Tout entière?

BUDIK, se levant. — Douteriez-vous de cette histoire? Par saint Coloman! ce serait imprudent à vous, médecin!

TRISTAN. — Mon bon Budik, tout ce que vous me dites est parole d'Évangile... (*A part.*) J'aimais encore mieux les Poitevins, ils cognaient moins dur.

BUDIK, brusquement. — Qu'est-ce que vous dites?

TRISTAN. — Je pensais, à part moi, maître Budik, que vous êtes un conteur habile, et je suis émerveillé de vos récits.

BUDIK. — Je voudrais voir que l'histoire de Bretagne n'émerveillât pas un Français! Par saint Coloman! (*Il le secoue.*)

TRISTAN. — Oui! oui! oui! (*A part.*) Toutes les fois qu'il jure par saint Coloman, il a un accès. J'aimerais lui connaître un serment moins énergique.

BUDIK, après un silence. — Ainsi vous étiez à Mirebeau, maître Tristan?

TRISTAN. — J'y étais, et je dois à la vérité de dire que j'y fis noblement mon devoir, pendant cette nuit mémorable.

BUDIK. — Je n'en doute pas, compère.

TRISTAN, *très-vite et avec étourderie*. — Le lendemain, j'allais me mettre en route pour Paris, comptant bien, au sein des délices de Capoue, me reposer des fatigues de la guerre. Hélas ! l'homme propose et le roi dispose. Il me fallut, bon gré mal gré, me joindre à l'escorte qui, sous les ordres du sire de Maulac, amenait ici le prince Arthur...

BUDIK, *à part*. — Lui !... Le prince ! ici ! Le voilà donc ce secret que me cachait mon maître !

TRISTAN. — Que dites-vous ?

BUDIK. — Je vous plaignais, compère. En vérité, je vous plaignais.

TRISTAN. — N'est-ce pas que j'étais à plaindre, ami ? Je disais donc que je vins ici, en compagnie du sire de Maulac et du capitaine Amaury, chargés d'une mission sur laquelle je ne dois pas m'expliquer... Vous excuserez mon silence..., Budik... ; mais personne ne doit savoir qui nous accompagnions ici.

BUDIK. — Je veux respecter vos secrets, mon maître. (*A part*.) Va toujours, vieux bavard : tu m'en diras long sans t'en douter.

TRISTAN. — Le sire de Maulac repartit bientôt, et la garde du prince nous fut confiée. Le prisonnier fut enfermé dans une aile peu fréquentée du château et nous fûmes chargés, le capitaine et moi, de veiller et de jour et de nuit, dans la salle qui précède l'appartement qui lui sert de prison.

BUDIK. — C'est ici, je m'en doutais.

TRISTAN, *avec noblesse*. — Ne me demandez ni comment s'appelle le prisonnier, ni où est située la prison ; je ne dois pas vous le dire.

BUDIK, *grave*. — Je ne vous demande rien, compère, mais continuez, vous m'intéressez vivement. (*A part*.) Je finirai par tout savoir.

TRISTAN. — Quand le capitaine est là, tout va bien, et je peux de temps en temps prendre l'air au dehors. Par malheur, il est absent depuis deux jours, et je dois redoubler de vigilance, le gouverneur est sévère, et pour rien au monde je ne voudrais encourir sa colère... Ah ! Budik ! si vous saviez ce que c'est que d'avoir reçu des confidences royales et de quel poids pèse sur la langue d'un pauvre homme un secret comme celui dont je suis dépositaire !

BUDIK, *riant*. — Si vous le partagiez avec moi, cela vous soulagerait, compère.

TRISTAN. — Jamais ! songez donc qu'il n'y a au monde que le roi, le sire de Maulac, mylord Bruce, le capitaine Amaury et moi...

BUDIK, *à part*. — Vous m'oubliez, respectable ami !

TRISTAN. — ...qui sachions que le duc de Bretagne est enfermé dans ce château ! Vous ne voudriez pas me faire manquer au serment que j'ai fait de ne révéler à qui que ce soit le secret qui m'est confié ?

BUDIK. — Non, Tristan ! Restez toujours le confident discret que vous êtes, et vous mériterez d'être récompensé.

TRISTAN. — Oui, car c'est dur, allez, et maintes fois je crains de m'oublier. (*Il va vers la cheminée*.)

BUDIK. — Vous avez raison. (*A part*.) Il n'y a plus à craindre maintenant. C'est fait ! Mylord Bruce... mon maître... m'a caché la présence du roi dans ces murs !... Pourquoi ?... Il a accepté d'être le geôlier du prince... Cela m'étonne de lui... Mais je comprends, c'est pour cela qu'il a éloigné son fils..., ce cher Edward ! Depuis six mois absent de ce château, comme il doit regretter son père, et un peu aussi son vieux gouverneur !... Mais que vois-je ?... Je ne me trompe pas... Lui !... C'est lui !...

*La porte du fond s'est ouverte. Edward Bruce, en costume de voyage, parait sur le seuil.*

## SCÈNE II.

LES PRÉCÉDENTS, EDWARD BRUCE.

BUDIK. — Vous ici !... vous, Edward !

EDWARD, *lui sautant au cou*. — Moi-même, ami Budik, et enchanté de te revoir...

BUDIK. — Mais par quel miracle ?...

EDWARD. — Je te conterai cela plus tard. Je m'ennuyais à Rennes, dans cette vilaine abbaye de Saint-Melaine, où mon père me fait garder depuis six mois. J'étais las du latin et des sermons de l'abbé ! J'avais soif de liberté...

BUDIK. — Et vous vous êtes enfui !... Mais votre père...

EDWARD. — Je ne l'ai pas encore vu. Maître Herbert m'a dit qu'il était sorti, en compagnie d'un de ses amis, le sénéchal d'Anjou, messire Guillaume des Roches... Tu m'aideras à paraître devant mon père, n'est-ce pas, Budik ? Le premier moment sera pénible... (*Apercevant Tristan qui se chauffe*). Mais quel est ce personnage ?

BUDIK. — C'est maître Tristan le Roux, un médecin, qui est ici depuis six mois...

EDWARD. — Tiens ! il arrivait précisément à l'heure où je partais...

BUDIK. — .... En compagnie d'un capitaine qui a nom Amaury.

EDWARD. — Que font-ils ici ?

BUDIK. — Ah !... voilà le mystère !

EDWARD. — Un mystère ! oh ! dis-le-moi, mon cher Budik !

BUDIK. — Impossible !

EDWARD. — Pourquoi ?

BUDIK. — C'est bien simple. Je ne le connais pas.

EDWARD. — Ah ! ils sont ici depuis six mois... C'est un mystère. J'étais captif en l'abbaye de Saint-Melaine depuis six mois... C'est un mystère aussi, puisque je ne sais pas pour quelle faute j'ai mérité cette réclusion. Dis-moi, Budik, si ces deux mystères n'en faisaient qu'un ?... J'arrive à propos !

TRISTAN, à Budik. — Quel est ce gentil seigneur ?

BUDIK. — Le jeune Edward, le fils de Mylord Bruce.

TRISTAN. — Je vais lui présenter mes hommages.

BUDIK. — J'y consens, mais gardez-vous de lui dire que le duc est enfermé là.

TRISTAN. — Comment ! vous savez ?...

BUDIK. — N'est-ce pas vous qui me l'avez appris ?

TRISTAN. — Comment ! moi... qui ai refusé au contraire !...

BUDIK. — Tristan, mon compère, vous avez une langue qui parle toute seule. Devant moi, le mal n'est pas grave, et votre secret sera mieux gardé par Budik que par vous, mon maître ! Mais ne vous avisez pas de vous le laisser surprendre par ce petit espiègle...

TRISTAN, avec dignité. — Un enfant ! Fi donc ! (Allant à Edward.) Bonjour, mon gentil seigneur ! Comment se porte Mylord Bruce, votre noble père ?

EDWARD. — C'est à vous que je le demanderai, maître, et pour deux raisons : la première, c'est que, n'ayant pas vu mon père depuis six mois...

TRISTAN. — C'est juste !

EDWARD. — Et la seconde, c'est que vous êtes médecin, et que je ne le suis pas.

TRISTAN. — C'est vrai !

EDWARD, à Budik. — Il me vient une idée : si je questionnais maître Tristan ? Il doit savoir... lui !

BUDIK, haut et montrant le médecin. — Je vous assure qu'il ne sait rien.

TRISTAN, se rapprochant. — Comment ! je ne sais rien, moi, docteur de Paris !

BUDIK, allant à Tristan. — Si vous avez le malheur de lui parler du prince, par saint Colomban ! je vous écrase.

TRISTAN, s'éloignant. — Voilà un saint que je ferai rayer du calendrier.

EDWARD, s'asseyant près du feu. — Oh ! le bon feu ! Quand je trottais sur la mule du Père cellerier, il faisait moins chaud, maître Tristan ! Les routes sont mauvaises en Bretagne et en Normandie.

TRISTAN. — En Poitou, elles ne valent guère davantage, il m'en souvient !

BUDIK, à part. — Le duc est prisonnier dans ce château !... J'aurai de la peine à me faire à cette idée-là.

EDWARD, à Budik. — Viens çà, Budik, et, en attendant l'arrivée de mon père, chante-nous une de ces chansons de ton pays qui font si bien passer le temps.

BUDIK, se rapprochant. — Je ne suis pas en train de chanter, Edward.

EDWARD, bas à Budik. — Si tu ne veux pas, je fais parler le médecin, et gare aux secrets ! Je les déniché encore mieux que les oiseaux, et tu sais que tu as fait de moi un oisleur de première force.

BUDIK. — Alors je chante !

EDWARD. — Tu vois bien que tu es du complot et que tu me caches quelque chose. Mais je ne t'en veux pas, car je sais bien que, si tu le pouvais, tu me dirais ton secret.

BUDIK. — Cher Edward ! (Brusquement.) Broum ! broum ! Le seigneur Lez-Breiz ! Une belle chanson, ma foi ! Écoutez cela, Français de Paris, il y est question de vous. (Il chante.)

\* Entre deux guerriers, un Frank, un Breton,  
Un combat eut lieu, combat de renom.

Du pays Breton Lez-Breiz est l'appui ;  
Que Dieu le soutienne et marche avec lui !

Le seigneur Lez-Breiz, le bon chevalier,  
Éveille, un matin, son jeune écuyer.

Page, éveille-toi, car le ciel est clair ;  
Page, apporte-moi mon casque de fer.

\* Cette chanson est trop connue en Bretagne pour que j'aie besoin de rappeler que cette traduction si exacte et si poétique est l'œuvre de notre immortel Breiz.

EDWARD. — Eh bien, trouve un prétexte pour t'en aller et ne rien voir. Je me charge du reste.

BUDIK, à *Tristan*, après avoir réfléchi. — Docteur, nous ne sommes plus maîtres ici par le fait de cet enfant. Je vais en avertir Mylord Bruce, pour que force reste à la force !

TRISTAN, tremblant. — Oui ! Oui ! c'est cela ! c'est le salut ! Dites bien à Mylord gouverneur que je résiste ! Au fait ! si j'allais moi-même !...

BUDIK, le retenant. — Jamais, docteur ! Vous êtes l'homme du roi ! A vous le péril ! à vous l'honneur ! Et je vous préviens que ce jeune drôle est intraitable ! Il a failli me tuer, l'an passé, pour bien moins que cela !

TRISTAN, montrant Edward. — Encore un qui jure par saint Colomban ! Ah ! pauvre docteur !

EDWARD, bas à Budik. — Tu vas rester à la porte à veiller. Si mon père arrivait, tu entrerais...

BUDIK. — Oui ! (Il sort.)

EDWARD. — Et vous, donnez-moi la clef. (*Tristan le regarde terrifié.*) Vous ne voulez pas ! (*Il va prendre un paquet de cordes qui pendent à la muraille.*) Encore une fois donnez-moi la clef !

TRISTAN. — Si je la donne, on me pendra !

EDWARD. — A ton gré ! (*Il le renverse, et lui appuyant le genou sur la poitrine, le garrotte solidement.*) Tu ne veux pas être pendu, je le comprends, mais comme j'ai besoin de cette clef, je vais te la prendre. Et tiens, la voilà ! Mais j'y songe, tu nous gênerais ici... (*Il ouvre la porte, à gauche.*) Je vais te mettre à la porte. (*Il le pousse dehors.*)

TRISTAN. — Je mourrai donc martyr ! O Falaise, tu seras mon tombeau !

EDWARD. — Si tu pousses un cri, malheur à toi ! Je te coupe la langue ! (*Il ferme la porte à double tour.*) Le voilà muet. Maintenant... vite... ouvrons cette porte !... cher prince !... (*Il a ouvert la porte.*) Monseigneur le duc, venez ! venez ! (*Arthur et Geoffroy sortent de la prison.*)

### SCÈNE III.

ARTHUR, GEOFFROY, EDWARD.

EDWARD, aux pieds du duc et lui baisant les mains. — Monseigneur ! monseigneur ! C'est vous ! vous que je vois !

ARTHUR. — Vous êtes le fils du gouverneur de ce château, de Mylord Bruce ?

EDWARD. — Oui, Monseigneur. Jusqu'à ce jour, j'en étais fier ; ne me forcez pas d'en rougir.

GEOFFROY. — Williams Bruce a renommée de preux chevalier, et je ne puis croire qu'il veuille prendre part à une infamie ! Non ! votre père hésiterait, j'en suis sûr, à pousser la fidélité jusqu'au crime.

EDWARD. — Vous êtes prisonnier, Monseigneur ! quand vous devriez être assis sur le trône d'Angleterre ! Ainsi le ciel a permis que cette campagne de Mirebeau, qui s'annonçait brillante et victorieuse, se terminât par la captivité !

ARTHUR. — Hélas ! un traître nous a livrés !

EDWARD. — Je l'ignorais. Le nom de ce misérable, Monseigneur.

GEOFFROY. — Guillaume des Roches !

EDWARD. — L'ami de mon père, son hôte en ce moment !

ARTHUR. — Il est ici ? dans ces murs ?

GEOFFROY. — Quelle nouvelle trahison peut-il méditer encore ?

EDWARD. — Il semble triste. Mainte fois je l'ai vu pleurer. Aurait-il regret de son crime ?

ARTHUR. — Dieu lui fasse merci !

GEOFFROY. — Judas, qui livra Monseigneur Jésus-Christ se pendit, et ne fut point pardonné.

ARTHUR. — Je l'ai bien aimé pourtant, cet homme. Il était près de moi, à Tours, lorsqu'on me vêtit de l'habit de chanoine, en l'église Saint-Martin, et qu'on me fit asseoir, au chœur, dans le fauteuil du doyen, comme seigneur temporel des évêques de Bretagne ! Las ! las ! Guillaume, mon ami, pourquoi m'avez-vous abandonné ?... Et quand, fier et la tête haute, au milieu des acclamations de mon peuple, j'entraîrais à Rennes où je fus couronné, rayonnant déjà de cette gloire que les prophètes ont prédite au nom d'Arthur..., il était là, près de moi, celui qui devait me trahir !

GEOFFROY. — Et sans ce lâche, la reine Aliénor serait votre prisonnière, et le Poitou notre conquête ! Sans ce lâche, le roi Jean serait trop heureux, en ce jour, de racheter la liberté de Madame sa mère, au prix d'un duché, et peut-être d'un royaume !

ARTHUR. — Ah ! si j'étais libre ! on verrait à mon nom accourir mes bons chevaliers, les Rohan, les Mauléon, les Montfort, les Châtellerault, les Penthievre ! Et j'irais droit à vous, roi Jean ; et je vous poursuivrais, parjure, et je vous tuerais, lâche, dont l'épée s'appelle trahison ! Oh ! être libre ! combattre ! triompher !



EDWARD. — Monseigneur, il faut espérer.

ARTHUR. — Je n'ai pas désespéré encore. Le roi Arthur, le preux chevalier n'est pas mort, disent les légendes! Mon nom me portera bonheur.

EDWARD. — Oh! si je pouvais, à l'encontre des méfaits de ce Guillaume des Roches, si je pouvais, Monseigneur, donner ma vie pour votre liberté, dès aujourd'hui vous seriez libre, et je mourrais content.

ARTHUR. — Non, mon ami! non! A Dieu ne plaise que je veuille accepter de pareils sacrifices!

GEOFFROY. — Oh! Monseigneur, comme on serait payé pourtant par la gloire d'une mort semblable!

ARTHUR, *les entourant de ses bras*. — Mon Dieu, tu ne m'as pas tout pris, puisque de tels cœurs me restent! Ayons confiance! je ne veux pas croire que le ciel m'abandonne ainsi.

## SCÈNE IV.

LES PRÉCÉDENTS, BUDIK; PUIS WILLIAMS BRUCE ET GUILLAUME DES ROCHES.

BUDIK, *entrant avec agitation*. — Mylord Bruce! il vient! hâtez-vous!....

EDWARD. — Mon père! Enfin, je vais pouvoir lui dire...

BUDIK. — Mais hâtez-vous! hâtez-vous! Messire Guillaume des Roches est avec lui.

EDWARD. — Eh bien! qu'ils viennent! je les attends!

WILLIAMS BRUCE, *debout sur le seuil*. — Que veut dire ceci? Que signifie? Budik, comment vous trouvez-vous ici et que prétendez-vous faire?

BUDIK. — Mylord!...

EDWARD, *s'avançant*. — Mon père, Budik est innocent! je suis le seul coupable!

WILLIAMS. — Vous! Edward! sans mon ordre, vous n'avez pas craint de quitter l'abbaye! Et non content de désobéir à votre père, vous osez forfaire à votre roi!... M'expliquerez-vous votre présence dans cette salle? (*S'inclinant devant Arthur*.) Pardonnez, Monseigneur, à cette colère, qui ne peut pas se contraindre. Mais un enfant sert mal la meilleure des causes, qui ne sait pas respecter le plus saint des devoirs. (*A Edward*.) Sortez! Edward! sors, Budik!

EDWARD. — Pas avant de vous avoir répondu, mon père. Eh quoi! vous, un Bruce, un preux, vous ne rougissez pas du rôle que vous jouez ici! Vous osez élever la voix devant votre duc, devant votre maître, et vous venez vers lui en compagnie du plus lâche des hommes, du plus misérable des traîtres! (*Il montre du doigt Guillaume des Roches, qui baisse la tête*.)

ARTHUR. — Guillaume, tu m'as lâchement trahi!... Si je meurs, la Bretagne te demandera compte de mon sang!

GEOFFROY. — Car c'est vous qui l'avez livré!

ARTHUR, GEOFFROY ET EDWARD, *la main levée*. — Honte aux traîtres! Opprobre éternel sur leur nom! (*Guillaume tombe à genoux*.)

GUILLAUME. — Pardon, Monseigneur, pardon!

EDWARD. — Il n'y a pas de pardon pour les traîtres!

GUILLAUME. — Pitié! pitié!

GEOFFROY. — Il n'y a pas de pitié pour les lâches!

GUILLAUME. — Miséricorde, Monseigneur!

ARTHUR. — Que Dieu vous pardonne, Messire!

WILLIAMS. — Pardonnez, Monseigneur! il est ici pour vous sauver!

ARTHUR. — Lui!... vous!... me sauver!

WILLIAMS, *d'une voix forte*. — Qui donc a cru qu'un Bruce pouvait être assez lâche pour trahir la bonne cause et se vendre aux tyrans! Et quel est le fils coupable qui n'a pas craint de douter de son père? (*Edward, honteux et réjoui, se rapproche de son père*.) Ne devais-tu pas penser que si Williams Bruce acceptait la garde de son prince, c'était pour le sauver?

ARTHUR. — Ah! gouverneur, vous nous apportez l'espérance!

WILLIAMS. — Je vous apporte la liberté! Ce soir, à la nuit, sous des vêtements d'emprunt, vous sortirez du château! Ah! si j'étais le maître ici, ce ne serait pas sous un déguisement que je vous rendrais à la Bretagne! Je voudrais me révolter à la face du monde, et crier devant tous: « Bretagne, voilà ton duc! Angleterre, voilà ton roi!!! »

Tous. — Vive le duc! vive le Roi!

WILLIAMS. — Par malheur, je suis entouré d'espions, et la garnison a été renouvelée par le capitaine qui vous a conduits ici. Amaury me surveille et, à la moindre tentative d'évasion, les portes du château se fermeraient sur nous! Mais, ce soir, j'espère. Le capitaine, absent depuis deux jours, ne doit pas être de retour avant demain. Personne ne vous connaît dans ce château, à l'exception de maître Tristan, dont il sera

facile de se débarrasser. Ce soir donc, vous sortirez du château. Messire Guillaume et moi, nous avons tout préparé pour votre fuite.

GUILLAUME. — Une escorte vous conduira à Rennes, auprès du saint évêque Pierre de Dinan. Là, vous serez libre, et la Bretagne entière accourra autour de vous. Mais silence ! que jusqu'à ce soir, rien ne transpire de nos projets... Quelques heures encore, Monseigneur, et vous serez sauvé !

ARTHUR, *allant vers Guillaume*. — Guillaume, je puis te pardonner maintenant.

GUILLAUME. — Non ! Sire, à Rennes seulement, j'aurai gagné mon pardon.

ARTHUR, à Geoffroy. — Allons, beau page, la prison sera douce jusqu'à ce soir !

GEOFFROY, *sur le seuil de la prison*. — A ce soir !

WILLIAMS BRUCE, EDWARD, BUDIK ET GUILLAUME. — A ce soir !  
*Arthur et Geoffroy rentrent dans la prison.*

## SCÈNE V.

LES PRÉCÉDENTS, MOINS ARTHUR ET GEOFFROY.

WILLIAMS BRUCE, à Edward. — Il me reste à vous châtier de votre désobéissance, Edward.

EDWARD, *se jetant à son cou*. — En aurez-vous le courage, mon père ? Et ne devez-vous pas vous estimer heureux que j'aie quitté Rennes, puisque je suis près de vous à l'heure où vous allez ajouter à l'histoire de la famille une page à jamais glorieuse ?

WILLIAMS BRUCE, *l'embrassant*. — Est-ce à Pécole de l'abbé que vous avez appris la flatterie, maître Edward ?

EDWARD. — Quoi qu'on dise, on ne peut vous flatter, mon père. N'est-il pas vrai, Messire ?

GUILLAUME. — Non ! cher enfant ! et remerciez Dieu, en ces temps de faiblesses coupables et de lâches trahisons, d'être le fils d'un homme qui n'a jamais hésité quand il s'est agi du devoir.

WILLIAMS BRUCE, à Budik. — Mais, dis-moi, qu'avez-vous fait du médecin ?

EDWARD, *montrant la porte à gauche*. — Il est là, mon père, solidement garrotté.

WILLIAMS BRUCE, à Budik. — Rends-lui la liberté. Le pauvre homme,

il serait capable de mourir de peur ! Allons, Messire, et vous, Edward, en attendant que la nuit vienne, allons causer encore de nos projets et de nos espoirs.

*Ils sortent tous les trois.*

## SCÈNE VI.

BUDIK, TRISTAN.

BUDIK. — Ah ! cela m'a fait plaisir de l'entendre, moi qui, un instant, ai pu douter de lui. *(Il ouvre la porte de gauche et revient sur la scène, portant dans ses bras Tristan garrotté.)*

TRISTAN, *avec dignité*. — Ainsi la victoire nous reste, Budik.

BUDIK. — Oui ! Mylord Bruce a gourmandé son fils.

TRISTAN. — Adonc, compère, rends-moi l'usage de mes pauvres membres, déjà presque engourdis !

BUDIK. — Tristan, mon ami, j'ai regret de le faire. Par saint Colomhan ! *(Le médecin saute à ce nom.)* Il serait plaisant, ma foi, que le capitaine Amaury vous trouvât accommodé de la sorte.

*La toile tombe.*

LOUIS TIERCELIN.

*(La fin à la prochaine livraison.)*

# AN GUIN, AN ED

## NOUVELLE EXPLICATION

SUR L'ORIGINE D'UNE ANCIENNE COUTUME BRETONNE

### II \*

L'interprétation la plus ancienne, la plus générale et la plus en crédit jusqu'à présent, est celle qui se trouve dans les vieilles histoires de France, dans l'*Encyclopédie méthodique*, imprimée en 1786, et qui a été reproduite par Cambry dans son *Voyage dans le Finistère*. D'après cette interprétation, le cri proféré à l'occasion de la fête serait : *Au gui l'an neuf*; mais comme je l'ai dit plus haut, Pitre Chevalier <sup>1</sup> lui a décoché un trait acéré, et M. Emile Souvestre lui a porté le dernier coup <sup>2</sup>, par cet argument aussi bref que péremptoire : « Il y a dans cette explication une incroyable absurdité, car au moins faudra-t-il admettre que les Celtes ne parlaient pas français. Comment alors auraient-ils pu transmettre aux habitants qui leur succédèrent dans l'Armorique un cri français? »

Ces deux savants ont adopté l'opinion de Dom Le Pelletier <sup>3</sup>, suivant laquelle *Au gui l'an neuf* serait une corruption de *Eguin-an-né*, qui serait lui-même du breton mal prononcé, attendu que *Egui-an-né* est une corruption de *Eghin an eit*, c'est-à-dire *le blé germe*, allusion à ces paroles prophétiques,

\* Voir la livraison de février, pp. 101-106.

<sup>1</sup> *Bretagne ancienne*, p. 38. Il a écrit *Inkinanné*.

<sup>2</sup> *Les derniers Bretons*, introduction, page xiv.

<sup>3</sup> Savant biographe breton.

chantées dans les jours de l'Avent, et qui sont accomplies à la nativité de Jésus-Christ : *Aperiatur terra et germinet salvatorem*.

Dom Le Pelletier ajoute que c'est d'autant plus probable, que l'on appelle la fête du dernier samedi de l'année l'*Eghinat*, et que le même nom est donné aux étrennes que l'on demande à cette occasion. Cependant Souvestre trouve cette dernière assertion peu fondée, et M. le commandant Le Guen, cité plus haut, la réfute en disant que « le mot *Eghinat* est inconnu dans le dialecte de Léon et que Le Gonidec a mis *Eginad*, étrenne, dans son dictionnaire, mais en déclarant ne le connaître que par celui de Le Pelletier. Quand les pauvres et les jeunes gens demandent des étrennes en parcourant les campagnes, ils se servent du terme de *Kalanna* ou de *Derou-mad*; d'où il faut conclure que le savant bénédictin a commis une erreur, puisque, d'après son explication, il résulterait que le cri de la quête exprime une demande d'étrennes, tandis que la manière dont les choses se passent indique plutôt une demande d'aumônes. En effet, le jour de cette cérémonie, les enfants ne se bornaient pas à suivre le cortège; munis de leurs tirelires, ils se répandaient individuellement par la ville, et pénétraient dans les maisons au cri de *Languinanné!* Le Pelletier avoue même que la véritable prononciation, à Morlaix, était *Eguinannée*, et, suivant Ménage, *Guignannée*; ainsi il l'avait un peu altérée pour la réduire à son sens <sup>1</sup>. »

Que conclure de ces diverses explications? C'est, à mon avis, que leurs auteurs ont altéré le sens, la prononciation et l'orthographe du cri primitif, qu'ils ont *tordu le nez au breton*, suivant la plaisante expression de notre bon Albert le Grand (de Morlaix) <sup>2</sup>, ou, pour mieux dire, lui ont *allongé le nez*, en mettant un *e* muet à la fin d'*Eguinanné*. Cette lettre, en effet, n'est jamais muette dans la langue bretonne.

<sup>1</sup> J'ai dit plus haut qu'en Normandie les enfants criaient : *Aguignettes!*

<sup>2</sup> Albert le Grand, célèbre biographe breton, le poète de la colonisation bretonne, le bénédictin de la légende. Il a ouvert le premier, au xvi<sup>e</sup> siècle, la voie où est entré si résolument M. de Montalembert dans son histoire poétique des *Moines d'Occident*.

## III

J'arrive à l'interprétation nouvellement émise par M. le commandant Le Guen, membre de la Société académique de Brest<sup>1</sup>.

« Un fait remarquable, dit-il, c'est que les cris de Morlaix, de Lesneven, de Landerneau, et la citation de Ménage, séparés par tant d'années et tant de révolutions, sont les mêmes, sauf l'omission ou la diversité de la première syllabe; et cette différence elle-même s'évanouit, si l'on admet que la première syllabe est un article. Or, Le Pelletier nous apprend que, de son temps, l'article *ar* était peu connu dans le pays de Léon; l'on se servait à sa place de l'article *an*, et l'on disait *an marc'h*, le cheval, *an ghear*, la maison. Grégoire de Rostrenen confirme cette observation. Dans un autre dialecte, le même article est exprimé par *enn*, et simplement par *e* dans celui de Cornouaille, en Angleterre. *Eguinnané* et *Anguinnané* seraient donc la même chose en deux dialectes différents. Dans les villes où le français s'était substitué peu à peu à l'idiome breton, on aura mis devant l'un et l'autre l'article français, et dit *la fête de l'Eguinnané* ou de *l'Anguinnané*, suivant le dialecte. Enfin le sens véritable étant oublié, parce que les mots étaient tombés en désuétude, l'on a fini par ne plus séparer l'article du cri primitif. D'après cette explication, le texte primordial pour Landerneau serait *Anguinnané* qu'on peut décomposer en un article, un substantif et un adjectif. En effet, le mot *gwic*, *guic* ou *gui*, depuis longtemps hors d'usage, voulait dire bourg, village. Il entre, comme *plou*, traduction celtique du mot latin *plebs*, peuple, peuplade, dans la composition de plusieurs noms de lieux; ainsi: *Guitalmézé*, pour *Ploudalmézé*; *Guineventer* pour *Plouneventer*; *Guipavas*, pour *Ploucavas*, etc. *Gui* répond, de son côté, aux mots latins *gens* et *grex*, désignant alors une multitude d'hommes ou d'animaux. Pourtant d'après les étymologies, l'idée d'un lieu habité est celle qu'il implique le plus particulièrement, car ses dérivés *vicus*, en latin, et *οἶκος* en grec, si-

<sup>1</sup> Voir le *Bulletin de la Société académique de Brest*, tome iv, année 1867.

gnifient, le premier, village ou quartier; le second, maison. Dans le dialecte de Vannes, *nannek*, *nannet*, veut dire affamé ou qui a habituellement faim. La traduction littérale de *Languinnané* serait donc: la multitude affamée, ou bien: la bourgade, le quartier affamé. Cette dernière traduction, qui semble le plus proche du texte, désignerait l'hôpital, qui forme généralement comme un quartier à part, séparé du reste de la ville par une enceinte. Elle s'applique d'ailleurs très-bien aux détails de cette cérémonie, dont les pauvres de l'hôpital sont le but principal, et l'on comprend que, pour stimuler la générosité des donateurs, le cortège désigne leur demeure par cette périphrase touchante: *Le quartier ou la maison de ceux qui ont faim*.

» Cette version rend compte des divers cris tels qu'ils sont rapportés, ce qui n'a pas lieu pour celle de Le Pelletier. Ainsi les citations de Lesneven et de Ménage, *Gui-na-né* et *Guignané*, auxquelles manque la première syllabe *e*, sont inconciliables avec la traduction de Le Pelletier; le *g*, intercalé au milieu de la seconde, ne s'explique pas davantage; et l'on en peut dire autant de la première syllabe du cri de Landerneau. Toutes ces difficultés disparaissent en admettant l'interprétation dont j'ai parlé; dans ce cas, la première syllabe étant un article, son omission n'ôterait rien à la valeur des autres mots. Quant à la lettre *g* intercalée, le mot *guig*, qui en résulte, est tellement rapproché par la prononciation de *guic*, bourgade, qu'on peut croire à une identité complète. Ainsi, les différences locales sont conciliées, et l'accord établi entre les paroles et les faits montre comme but de cette solennité un acte de bienfaisance accompli par la ville entière.

Cette opinion semble préférable à toutes celles qui l'ont précédée, parce qu'elle offre, au premier abord, plus de vraisemblance, un caractère breton plus prononcé et, comme le dit son auteur lui-même, un rapport plus intime entre les paroles et le but charitable de la solennité. Cependant on peut la réfuter en s'étayant de l'assertion de Dulaure, qui prétend que les historiens bretons ont commis une grave erreur en disant que, « dans la guerre de la Vénétie, César assiégea des villes. Quoique



ce grand capitaine se soit servi du mot *oppidum*, ou les Venètes et les autres peuples de la Gaule s'étaient retirés, ces *oppidum* n'étaient pas des villes, mais de simples forteresses vides d'habitants et occupées seulement en temps de guerre. Il les fortifiaient et y transportèrent toutes les denrées qu'ils trouvaient dans la campagne. » Or, si les Celtes, pendant l'ère druidique, n'avaient pas de villes, il ne pouvait évidemment exister d'hôpital « *séparé du reste de la ville par un mur d'enceinte*, » comme le suppose M. Le Guen; et, d'autre part, peut-on admettre qu'un cortège *administratif* ait employé, pour stimuler la charité publique, cette étonnante périphrase: le *quartier affamé*, ou la *maison de ceux qui ont faim* !...

## IV

Tel est jusqu'à présent l'état de la question.

Voici sur ce sujet, qui n'est pas dépourvu d'un certain intérêt ethnologique, quelques réflexions qui m'ont été suggérées plutôt par le raisonnement que par mes connaissances en langue bretonne, qui, je dois le dire, ne sont pas très-étendues.

Je partage complètement l'opinion des écrivains précités, relativement au *Gui l'an neuf*; car il est incontestable que les druides ne parlaient pas français.

En ce qui concerne l'explication de Dom Le Pelletier, je la regrette également. Voici pourquoi: j'ai consulté à cet effet le dictionnaire du savant lexicographe Le Gonidec, surnommé avec raison le législateur de la langue bretonne, et j'y ai vu que *Egin* ou *Hégin* est un substantif qui signifie *germe* des grains, *bourgeon* des arbres; *an* <sup>1</sup>, un article défini représentant en français les monosyllabes *le, la, les*; ou *evit*, une préposition et conjonction qui veut dire *pour; afin; que*. On ne peut donc traduire littéralement *Egin an eit*, par *le blé germe*, paroles qui d'ailleurs n'ont aucun rapport avec le but charitable de la cérémonie. Je n'ignore pas qu'on a prétendu qu'en matière d'étymologie, les mots sont comme les cloches, auxquelles on

<sup>1</sup> Prononcez *ann*.

fait dire tout ce qu'on veut; mais, en conscience, on aura beau torturer un texte, on ne pourra en extraire l'impossible, à moins de tomber dans l'absurde. Encore, si l'on avait dit *Hegina ara an ed* <sup>1</sup>, on aurait compris le sens de ces paroles qui, en français, se traduisent exactement par *le blé germe*; mais *Egin an eit* n'a aucune signification, et, je le répète, les Bretons non bretonnants, les euphistes, les glossographes ont tellement *tordu le nez* à ce malheureux idiome celtique, qu'ils l'ont rendu presque méconnaissable <sup>2</sup>.

Il me paraît donc évident que le cri public en usage pendant la quête, soit qu'on l'écrive et qu'on le prononce *Guinané, Guignané, Inkinané, Eguinané* ou *Anguignanné*, que ce cri, dis-je, n'est pas un mot français altéré, mais bien un mot celtique ou breton, mal orthographié et mal prononcé.

Cela posé, il s'agit maintenant de rechercher la véritable signification de ce mot mystérieux. C'est ce que je vais essayer de faire, à l'aide de la logique et le plus brièvement possible.

## V

Pline l'Ancien, comme je l'ai dit plus haut, et après lui les auteurs anciens et modernes les plus autorisés, font remonter aux druides l'usage de parcourir les rues, à la fin de l'année, pour faire une quête en proférant un cri particulier. Ce fait étant suffisamment établi, l'histoire nous apprend que les anciens peuples qui occupaient les bords du Rhin et qui envahirent successivement les diverses contrées de la Gaule et des îles Britanniques, étaient gouvernés par des prêtres connus sous le nom de druides. Ces peuples sauvages ne trafiquaient point avec de l'or et de l'argent monnoyés, mais avec du blé, du vin,

<sup>1</sup> Mot à mot, *hegina*, germer. *ara*, il fait, *an*, le, *ed*, blé.

<sup>2</sup> En voici deux exemples frappants: Cambry a traduit: *Crampoëz mouzic* (plante grasse que les botanistes appellent *umbilicus Veneris*, et qui croit en abondance sur les vieux fossés), par *crêpes moisies*. — Taylor, citant ce vers relatif à saint Yves:

*Var ar fount badiziant e vishus e zoe ven.*

le traduit ainsi: « Sur les fonts du baptême il vécut et s'en alla; » tandis que, littéralement, on doit l'expliquer ainsi: « Sur les fonts du baptême, il revêtit sa robe blanche. »

des fruits et du bétail. Les druides, leurs prêtres, cueillaient solennellement le *gui* en hiver et la *verveine* au printemps. Ces fêtes annuelles étaient accompagnées d'une quête, qui les aidait à subvenir à leurs besoins, aux frais de leur culte et à ceux de l'hospitalité, qu'ils exerçaient toujours avec une grande générosité. Que pouvaient-ils demander aux populations qui assistaient en foule à leurs cérémonies, si ce n'est les produits naturels, de première nécessité, employés dans leur trafic, à défaut de valeurs représentatives de ces mêmes produits et qui se trouvaient principalement en possession de chaque famille, c'est-à-dire, le vin et le blé<sup>1</sup> ? Or *guin* (*gwin*) en celto-breton, signifie vin, et *ed* signifie blé. *An* (ou *ann*) est un article défini qui représente en français les monosyllabes *le, la, les*. Il est donc probable, selon moi, que le cri articulé pendant la fête par les quêteurs était *An guin, an ed*<sup>2</sup>, c'est-à-dire : du vin et du blé ; ce qui s'accorde parfaitement avec le but de la solennité.

Si l'on adoptait mon interprétation, il en résulterait que les auteurs que j'ai cités, n'ont pas bien compris la vraie signification des paroles employées, et que, s'il y a altération dans ces paroles, ce n'est pas le français qui l'a subie, mais bien le celte ou le breton, dont l'identité ne fait pas aujourd'hui l'ombre d'un doute. On sait, en effet, que les mots bretons altérés par la prononciation française sont très-nombreux. En voici un exemple

<sup>1</sup> Nous avons dit plus haut, que, dans la cérémonie de la cueillette du *gui*, un druide portait dans un vase le vin du sacrifice, et un autre le pain. Anciennement comme aujourd'hui, les fêtes publiques se terminaient par des quêtes et autres actes de charité.

<sup>2</sup> Ou, pour être plus grammatical, *Ar guin an ed* ; car Le Gonidec nous apprend que *ar* se met ordinairement devant les consonnes, et *an* devant les voyelles. Le Pelletier dit même qu'en Léon, l'on se sert exclusivement de l'article *ann*. Grégoire de Rostrenen dit que *an* sert toujours d'article, près de Quimper et dans le Bas-Léon, devant les consonnes, comme devant les voyelles ; partout ailleurs *an* devant les voyelles et devant les consonnes *d, h, n, t* ; *ar*, devant les autres consonnes, sinon devant *t*, où l'on met *at*. (Voir la grammaire, page 28.) Si l'on objectait que, pour demander en breton du vin et du blé, il est plus correct de dire, simplement, *guin hag ed*, cette objection ne pourrait être considérée comme sérieuse et ne modifierait nullement le sens de mon interprétation, puisque nous avons vu que les cri de Morlaix, de Lesneven, de Landerneau, ainsi que la citation de Ménage, sont les mêmes, sauf l'omission ou la diversité de la première syllabe.

remarquable entre vingt que je pourrais citer : On a voulu donner, de nos jours, à un navire de la marine française le nom d'un amiral breton qui se distingua dans nos guerres maritimes. Cet officier général s'appelait *de Portzmoguer*, et on a nommé le navire *Primauguet*. Qui reconnaîtrait à cette étrange métamorphose Hervé de Portzmoguer, l'intrépide marin qui, en 1513, battit avec vingt navires une flotte anglaise forte de quatre-vingts vaisseaux, en croisière sur nos côtes<sup>1</sup> ?

Est-il étonnant, d'après cela, que de *An guin an ed* on ait fait successivement *Au gui l'an neuf*, *Guinané*, *Guignané*, *Inkinané*, *Eguignané*, *Anguignanée*, *Aiguignettes* et *Egin an eit* ?

C'est principalement dans les contrats de vente et de louage des biens ruraux que cette altération se manifeste chaque jour davantage. Elle compromet gravement l'existence de notre vieille langue bretonne, dans ce moment surtout où les idiomes dérivés semblent converger, en Europe, vers l'unité par la fusion.

DUSEIGNEUR.

<sup>1</sup> Voici d'autres exemples assez curieux de cette déformation des mots : en français, le nom de *courto-pointe* désigne une sorte de couverture, bien qu'il n'y ait là, comme le fait remarquer M. Littré, ni *courte*, ni *pointe*. Le mot vient du latin *calceita puncta*, qui signifie *couverture piquée*, et avait donné régulièrement en français ancien *coulte-pointe*. *Coulte*, ne se comprenant plus, a été transformé en *courte*, qui semblait fournir un sens.

De même de l'allemand *sauerkraut*, herbe sûre, nous avons fait *choucroute*, qui n'est pas la traduction du mot allemand, et qui a de la *croûte*, quand le mets en question n'en a pas.

Pendant la dernière guerre, les mots et les noms allemands étaient altérés complètement. Nombre de gens, en Seine-et-Oise, appelaient « M. Bronchite » leur préfet prussien, *M. de Brauschitsch*, qui, en effet, leur tenait fortement à la gorge. Dans certains villages de la Lorraine française, les paysans appelaient les soldats de la *Landwehr*, des *Langues-vertes*.

Pendant le siège de Paris, en octobre 1870, le peuple parisien accueillit la proposition d'*armistice*, en criant : *Pas d'armistice ! Armistice* se disait, mais moins fréquemment qu'*amnistie*. Il est à remarquer que ceux qui criaient avec le plus d'ardeur : *Pas d'amnistie !* sont ceux qui maintenant votent avec discipline pour les candidats à la députation qui promettent de réclamer l'*amistie*.

Dans plusieurs bataillons de la garde nationale de Paris, on disait *cachemate*, pour *casemate*, etc., etc.

Il paraît qu'entre-temps, l'intelligence du Français a fait des progrès dans les nouvelles couches sociales. — Note extraite de la *Revue politique et littéraire*. (Mars 1874.)

## LISTE DES VICTIMES DE QUIBERON<sup>1</sup>

### Supplément à la liste du Mausolée.

- CH<sup>er</sup> DU BOISBOISSEL, élève de la marine, de Guingamp (Côtes-du-Nord); blessé mortellement le 16 juillet <sup>1</sup>.
- DE BRIE (THOMAS) — 23 ans, La Roche (Dordogne) + 10 thermidor — Quiberon. *Em.*
- CAQUERAY DE L'ORME, blessé à Quiberon, mort à Jersey. *Em.* <sup>2</sup>.
- LE CAUCHOIS (Jacques), 21 ans, Aumale (Seine-Inférieure); + 11 thermidor, Auray. *Em.* N<sup>o</sup> 120 de l'Etat.
- CHEVALIER (François), laboureur, 19 ans, Marzan (Morbihan); + 26 fructidor, Vannes.
- DE COURSON DE LA BELLE-ISSUE (François), né le 20 janvier 1762, au château de la Belle-Issue (Côtes-du-Nord); + 15 thermidor, Vannes. *Em.* Porté sur l'État, au n<sup>o</sup> 222, sous le nom de François Courchon <sup>3</sup>.
- CROELER (Vincent), laboureur, 27 ans, Sarzeau (Morbihan); + 29 fructidor, Vannes.

<sup>1</sup> Voir la livraison de février, pp. 128-143.

<sup>2</sup> Le chevalier du Boisboissel avait reçu une balle dans la tête, qui lui avait ôté la parole; il fut sauvé, mais périt à bord d'un transport dans la traversée de Quiberon à Southampton. Boisboissel est mort à mes côtés. Il avait conservé toutes ses facultés morales et se faisait comprendre par signes. (Lettre de M. de Gouillon, en date du 18 février 1833). La famille du Boisboissel compte aujourd'hui parmi ses représentants un honorable député des Côtes-du-Nord.

<sup>3</sup> Mémoires sur l'expédition de Quiberon, par Louis-Gabriel de Villeneuve La Roche-Barnaud, t. I<sup>er</sup>, p. 183. Pour les autres Caqueray, voir BAVIÈRE et CAQUERAY.

<sup>4</sup> Voir ci-dessus KERNESEOP et VILLEHÉLIO. François avait pour père François, seigneur de la Belle-Issue, en Plouha, et pour mère Jeanne de Marbré. Les communes de Plouha, Trémeloir, Plelo, avaient beaucoup de fiefs appartenant aux Courson, et notamment le fief de la Villeneuve, dont le nom est porté par une branche qui représentent aujourd'hui un général d'état-major et l'un de nos érudits bretons les plus distingués.

### LISTE DES VICTIMES DE QUIBERON.

221

- DENNEBY (Michel), laboureur, 19 ans, Ver (Calvados); + 8 fructidor, Vannes. *Em.*
- DE LA HAYE (Jean-Louis), officier de marine, né à Vannes, le 4 février 1761; + 11 thermidor, Auray. *Em.* <sup>1</sup>.
- JOUBERT DE ROMANGUY (Jacques-Charles), né à Aizenay (Vendée), vers 1754, sous-lieutenant en Périgord, mort en combattant <sup>2</sup>.
- DE KEROUARTZ (Alexandre-Mathurin-Auguste), capitaine de vaisseau, capitaine dans *Hector*, mortellement blessé le 16 juillet, décédé à Gosport (Angleterre) <sup>3</sup>.
- LE LART (Armand-Marie), né à Quimper, en février 1780, fusillé en fructidor, à Vannes. *Em.* Voir t. XXXIV, p. 358 <sup>4</sup>.
- LEQUIN (René), domestique, 35 ans, Saint-Lormel (Côtes-du-Nord); + 8 fructidor, Vannes. *Em.* N<sup>o</sup> 656 de l'État.
- LIBRANT ou ZIBRANT (Jean-Baptiste), charpentier, 27 ans, La Capelle-Marival (Lot); + 10 thermidor, Auray. *Em.*
- MAISE (Adam), tisserand, 35 ans, Alsace; + 24 nivôse an IV, Vannes.
- PANOU DE FAYMOREAU (Jacques-Dominique-Armand), cadet en d'*Hervilly*, né à Nantes, le 9 février 1774 <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Il avait épousé une des sœurs de René-Claude de la Rochefoucauld, qui fut fusillé le 13 thermidor à Vannes. Sa femme était en rade, sur la flotte, lorsqu'il périt. Elle a laissé un fils, né cinq mois après la mort de son père, et deux filles.

<sup>2</sup> Fils de Jean-Félix de la Haye et de Marie-Madeleine-Rose-Charlotte de Chauvry. Il avait sept frères et quatre sœurs; de cette nombreuse famille, il ne reste aujourd'hui que les descendants de la plus jeune des sœurs, Jeanne-Françoise, mariée, en 1808, à Marie-Pierre-Jacques de Chandebois, dont elle n'eut qu'une fille, mariée elle-même, en 1834, à Louis-Joseph-Bonaventure Le Saulnier de la Pinelais. Jean de la Haye paraît avoir été confondu, sur le monument, avec le comte de la Haye de Silz. Il appartenait aux La Haye de Kerlois ou Kerlouis. Son frère aîné était mort, missionnaire, au commencement de la Révolution.

<sup>3</sup> Deux de ses sœurs avaient épousé les comtes d'Hector et de Soulange. Le marquis du Kerouartz, son frère aîné, marié à N. du Cleuz du Gage, petite-fille du vice-amiral de Roquefeuil, a continué la filiation. Voir ci-dessus KEROUARTZ.

<sup>4</sup> Son nom ne se trouve ni sur l'État du général Lemoine, ni sur le répertoire du greffe; mais M<sup>me</sup> de Kerénor (née de Lantivy), qui était sur les lieux et qui l'avait vu en prison, atteste qu'il fut, avec René-Joseph de Lantivy, son frère, du nombre des fusillés du jour de la Saint-Louis. (Lettre du 16 juillet 1832). — N'avons-nous pas vu MM. de Noyelle et du Buat conduits au lieu du supplice sans arrêts de mort?

<sup>5</sup> Ne se trouve ni sur l'État du général Lemoine, ni sur le répertoire du greffe, mais faisait partie de l'expédition et fut du nombre des prisonniers, ainsi que le constate M. de Noyelle (voir t. XXXIV, p. 373). Il serait mort de ses blessures, suivant sa famille. Son frère, nous l'avons dit, fut condamné le 9 fructidor à Vannes. Voir t. XXXIV, p. 362.

PÉDIT (Maurice) Riom (Puy-de-Dôme) — n° 571 de l'État.

REYNARD (Charles), 19 ans, Péronne (Somme); + 12 fructidor, Auray. *Em.*

SIBOUR (Pierre-Louis-Aulide), condamné sous le nom de *Cibour*, le 15 thermidor, à Vannes. Il était né à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), vers 1759. *Em.*<sup>1</sup>.

SAINTE-SUZANNE. Lire, Jean-Baptiste-François LE CONTE, dit le chevalier de SAINTE-SUZANNE, volontaire de la marine, cadet dans *Loyal-Emigrant*, né à Toriguy (Manche), en 1772, fusillé à Quiberon. *Em.*<sup>2</sup>.

THERBRUGHE (Louis), étudiant, 23 ans, Lille (Nord); + 15 thermidor, Quiberon, *Em.* Porté sous le nom de *Berbrughe* au n° 500 de l'État.

TESTUT-DELGUO (Jean-Joseph), ancien gendarme de la garde du roi, vétérân dans *Loyal-Emigrant*, né à Argentat (Corrèze), en 1751, condamné le 14 thermidor, à Vannes. *Em.* L'État du général Lemoine le porte au n° 404, sous le nom de *L'Etudelgot*<sup>3</sup>.

LE VALLOIS DE LA MARIÈRE, né à Moyon (Manche), fusillé à Quiberon<sup>4</sup>.  
VILLEMER (Pierre), 40 ans, Lausanne (Suisse), condamné le 13 thermidor à Vannes. *Déserteur*.

<sup>1</sup> Oncle de feu M<sup>re</sup> Sibour, archevêque de Paris. C'était un officier très-distingué. La famille Sibour n'est plus aujourd'hui représentée que par le petit-fils d'un frère de la victime, le capitaine de frégate Sibour, et par les petites-filles d'un autre frère : M<sup>re</sup> Carnier, femme du trésorier-payeur-général d'Arras, Brémont, Bonnefoy et de Cabarrus.

<sup>2</sup> Ne se trouve ni sur l'État du général Lemoine, ni sur le répertoire du greffe, mais sa mort fut attestée par deux soldats présents à l'exécution. L'un d'eux, Le Guédois, devenu depuis capitaine, et qui était de Condé-sur-Vire, près de Toriguy, s'était chargé, sur sa demande, de porter une lettre à ses parents, et la porta, en effet : — « Votre fils, leur dit-il, est mort en héros. » — L'autre soldat, nommé Le Marié, de la commune de Fervaches, peu distante de Toriguy, mort depuis 1842, déclarait à tout le monde avoir été de ceux qui tiraient sur lui. Le chevalier de Sainte-Suzanne avait deux frères, dont un seul a laissé postérité, et deux sœurs, M<sup>re</sup> de Quigny et Edmond Duchâtel. Le père de la victime était seigneur de Sainte-Suzanne-sur-Vire, tandis que le vicomte de Sainte-Suzanne, du nom de *Mauconvent*, qui périt également à Quiberon, appartenait à l'élection de Carentan, dans laquelle se trouve, en effet, une commune de Sainte-Suzanne.

<sup>3</sup> De son mariage avec Henriette de Soulage, il avait deux fils et trois filles. Le plus jeune de ses fils est mort à la bataille de la Moskowa.

<sup>4</sup> Il était du nombre de ceux qui furent fusillés avec le chevalier de Sainte-Suzanne, et sa mort fut attestée par les mêmes témoins.

En résumé, la liste du monument, nous l'avons dit, comprend 952 noms. De ce nombre, 34 sont à défalquer pour erreurs ou doubles emplois. Restent 918. Ajoutant à ce chiffre les 24 noms du *Supplément*, nous avons un total de 942 victimes. Le nombre des morts fut certainement beaucoup plus grand; mais la plupart de ceux qui manquent sont désormais introuvables. Qui pourra jamais nous dire les noms des simples soldats et des paysans tués dans les combats? Près de 800 périrent ainsi pour leur foi, la foi la plus désintéressée, et il est triste de penser que leur souvenir est perdu pour jamais.

Les officiers ont été plus heureux; mais, parmi eux, il y a sans doute encore des oublis; nous croyons toutefois qu'ils sont en petit nombre. M. de la Morinerie cite, dans ses *Recherches sur la noblesse d'Aunis et de Saintonge*, comme ayant été fusillé, un membre de la famille NICOLAS DE VOUTRON, famille qui comptait un chef d'escadre et dans laquelle s'était allié le comte de Viart. M. Pol de Courcy nomme, de son côté, un jeune Champenois, du nom de DU VERGER DE CUY, officier au régiment d'Angoumois, et dont la famille est devenue bretonne par le mariage de son frère avec la dernière héritière du *Poulmic*<sup>1</sup>. M. le comte de Bremond d'Ars nous désigne un Henri BUREAU DU BOURDET, fils, nous dit-il, de Charles du Bourdet et de Marguerite Bréjon. Nous reproduisons ces noms, qui ont pour eux la garantie d'érudits sérieux; mais n'ayant, par devers nous, aucun document contemporain qui les concerne, nous n'avons pu les inscrire sur la liste. M. Théodore Muret en donne quelques autres; mais quels sont leurs titres? il ne le dit pas, ce qui ôte à ces additions toute importance.

Enfin, une dernière liste, publiée récemment dans le *Char-*

<sup>1</sup> Au nom de M. de Courcy, nous devons joindre celui de M. de la Pilorgerie, dont une sœur a épousé un neveu de la victime. Les du Verger de Cuy étaient de Bar-sur-Aube. Le père de la victime était capitaine aide-major au régiment de Champagne.



trier français, a dû attirer spécialement notre attention <sup>1</sup>. Le titre en est un peu long; le voici :

« Liste des officiers nobles, sous-officiers et soldats à la solde de l'Angleterre, descendus en France les 25 juin et 16 juillet 1795, manquant aux appels des 22 juillet et 18 août, d'après les rapports des officiers réfugiés à la suite de l'affaire du 21 juillet 1795. »

*Rapport à l'amirauté par le capitaine Keath et le commodore sir John Warren des 30 août et 2 septembre 1795.*

Aucun document ne pouvait, à coup sûr, mériter plus d'intérêt. C'était une pièce authentique et, si bien des erreurs pouvaient s'y être glissées, comme il arrive toujours dans les divers récits qui suivent un désastre, les noms, du moins, devaient être fidèlement reproduits. Or ces noms étaient au nombre de 1,258; aucune liste, jusque-là, n'avait approché d'un tel chiffre. Mais quelle n'a pas été notre surprise de trouver dans ce rapport officiel présenté au gouvernement anglais, dit-on, les 30 août et 2 septembre 1795, beaucoup des erreurs commises par le général Lemoine dans la rédaction de son *Etat*, qui ne fut arrêté cependant que le 26 nivôse de l'an IV (16 janvier 1796), c'est-à-dire quatre mois et demi plus tard! Le fait paraît incroyable, et cependant il est vrai. Ainsi nous lisons *Cibour* au lieu de *Sibour*, *Chantilloy* pour *Sanzillon*, *Folte de Ventor* pour *Faulte de Vanteaux*, *Genhault* pour *Rouault*, *Querolan* pour *Kerolain* etc., etc.

Quelquefois les erreurs sont corrigées, mais remplacées par des erreurs non moins fortes. Ainsi *J.-B. Pallet d'Antraize* n'est plus *J.-B. Palais* comme sur l'*Etat* du général Lemoine, mais *J.-B. d'Antresse* à l'A, et *J.-B. de Sainte-Palais* au P. Les doubles emplois que nous avons signalés sur le monument, dont l'inauguration n'eut lieu qu'en 1829, et sur les listes postérieures, se retrouvent ainsi, par anticipation, sur cette prétendue liste de 1795. Ils y sont même plus nombreux et, ce qui

<sup>1</sup> *Chartrier français*. — Orléans, Paul Masson. — Années 1870 et 1871, pp. 182-200.

ajoute à l'étrangeté du fait, c'est que le sort des victimes n'est pas le même sous un de leurs noms que sous l'autre. Le comte Baudot de Sainneville, par exemple, est porté comme *fusillé* sous le nom de *Baudot* et comme *manquant le 16*, sous celui de *Senneville (sic)* <sup>1</sup>. M. de Sanzillon est porté comme *manquant le 16*, sous le nom de *Sanzillon*, et comme *fusillé* sous celui de *Chantilloy* <sup>2</sup>. Ces contradictions s'expliquent très-facilement. Les arrêts qui condamnent MM. de Sainneville et de Sanzillon portent les noms de *Baudot* et de *Chantilloy*. Aussi les a-t-on mis *fusillés* sous ces deux noms; puis on a rencontré sur le monument un *Sainneville* et un *Sanzillon*, chez lesquels on n'a pas su reconnaître les mêmes victimes, et, ne les trouvant pas dans les arrêts de mort, on les a fait mourir dans les combats. Je cite ces deux noms, je pourrais en citer vingt autres qui présentent également les contradictions les plus bizarres.

Les victimes sont d'ailleurs multipliées à plaisir par le *Chartrier*. Au lieu des deux *Talhouët* qui périrent à Quiberon, on en met quatre: trois sous le nom de *Talhouët* et un dernier, sous celui de *Pallouët*, qui est le nom donné par l'*État*. Au lieu de deux *La Seinie*, on en met trois, un à *L* et deux à *S*; au lieu de deux *Guerry de Beaugard*, on en met quatre au nom de *Guerry* et deux au nom de *Beaugard*. Je n'en finirais pas, si je voulais relever toutes les erreurs de ce genre. Datent-elles de 1795 et ont-elles pu être commises dans un rapport adressé au gouvernement anglais, qui possédait certainement les contrôles des régiments à sa solde? Cela est difficile à croire.

Quant aux notes qui accompagnent quelques-uns des noms, elles ne méritent guère plus de créance. Je lis, par exemple, au sujet du chevalier d'Espagne, premier lieutenant dans *Loyal-*

<sup>1</sup> Comment M. de Sainneville a-t-il pu manquer le 16, lui qui, depuis le débarquement jusqu'à la catastrophe, ne cessa pas de commander la presqu'île? Je remarque encore, parmi les manquants du 16, M. de Berthier de Grandry, qui ne manqua pas un seul jour; sa relation l'atteste.

<sup>2</sup> Si on nous demande à quels signes nous reconnaissons que *Sanzillon* et *Chantilloy* indiquent la même victime, nous répondrons: Au prénom, à l'âge, au lieu de naissance et aux témoignages des personnes du pays.

*Emigrant* : Manque le 21 ; il fut tué par ses soldats. Le chevalier d'Espagne fut mortellement blessé le 16, et non le 21. Nous le savons par deux de ses camarades, MM. de la Roche-Barnaud et Cazotte. Ajoutons que les coups qu'il reçut vinrent des ennemis et nullement de ses soldats. *Loyal-Emigrant* ne contenait point de prisonniers républicains ; aussi n'eut-il pas un seul traître.

A la suite du nom de *Soulange* on lit : « Il fut fusillé adossé contre le mur de la chapelle des congréganistes d'Auray, ses blessures l'empêchant de se rendre, avec ses dix-neuf compagnons d'armes, sur la prairie de Tréauray. » Nous n'avons trouvé sur les lieux aucune trace de cette légende. La blessure du comte de Soulange était d'ailleurs à la mâchoire et ne l'empêchait pas de marcher.

Le nom de *Danic*, portefaix à Auray, est accompagné de la note suivante : « Il fut fusillé, et les enfants d'Auray l'achevèrent à coup de pied sur la gorge. Son supplice dura trois heures. » A cela nous n'avons qu'un mot à répondre : Danic ne fut pas condamné à Auray, mais à Vannes.

Comment enfin expliquer la note relative à Joseph Cognet, sous-lieutenant en d'*Hervilly* : « Fusillé, il fut laissé trois jours sur le terrain et mourut de faim » Mais qui donc a pu dire qu'il soit mort de faim ? Ceux qui l'ont dit ont-ils donc refusé de le secourir ?

Que ces divers bruits aient couru en 1795 et que des réfugiés les aient portés en Angleterre, la chose est possible. On sait combien facilement se forment les légendes, à la suite des catastrophes ; nous en avons trouvé de toute nature dans les lettres des survivants et fort souvent nous ne nous y sommes pas arrêté, parce qu'elles n'étaient pas ou même ne pouvaient pas être authentiques. Nul doute d'ailleurs que l'auteur de la liste du *Charrier français* n'ait eu des notes, probablement quelques feuilles d'appel, et, à ce titre, sa liste mérite d'être consultée. Nous lui avons emprunté quelquefois l'indication du combat où était mort tel ou tel officier, mais toujours avec réserve, et lorsque cette indication n'était contredite par rien, car plusieurs d'entre elles sont certainement inexactes. Nous

avons tenu, en outre, à distinguer ces indications de celles qui offrent toute certitude. Ainsi nous disons simplement : *Combat du 16, combat du 21*, et lorsqu'il y a certitude absolue : *tué le 16, tué le 21*.

La liste du *Charrier*, avons-nous dit, comprend 1.258 noms, c'est 316 de plus que la nôtre. Beaucoup d'évadés s'y trouvent avec les victimes ; nous y remarquons, en outre, non-seulement des répétitions sans nombre, mais une foule de noms nouveaux dont l'insertion dans un document aussi peu sérieux ne peut faire autorité. Si notre œuvre laisse à désirer, nous espérons du moins que ce ne sera pas du côté de l'exactitude ; ne pouvant être complet, nous avons tenu à être exact. Nous avons fait, comme les premiers chrétiens, qui n'inscrivaient sur les ossuaires de leurs martyrs que les noms dont ils étaient sûrs, puis ajoutaient simplement : « Et cent, deux cents, que Dieu sait ; *quorum nomina scit Deus*. »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.



# JEAN CHAPELAIN

(1595 - 1674)

« Il a tort, dira l'un; pourquoi faut-il qu'il nomme ?  
 Attaquer Chapelain ! ah ! c'est un si bon homme !  
 Balzac, en fait l'éloge en cent endroits divers.  
 Il est vrai, s'il m'eût cru, qu'il n'eût point fait de vers,  
*Il se tue à rimer : que n'écrit-il en prose ?* »  
 Voilà ce que l'on dit. Et que dis-je autre chose ?  
 En blâmant ses écrits, ai-je d'un style affreux  
 Distillé sur sa vie un venin dangereux ?  
 Ma muse en l'attaquant, charitable et discrète,  
 Sait de l'homme d'honneur distinguer le poète.  
 Qu'on vante en lui *la foi, l'honneur, la probité* ;  
 Qu'on prise sa *candeur* et sa *civilité* ;  
 Qu'il soit *doux, complaisant, officieux, sincère* :  
 On le veut, j'y souscris, et suis prêt à me taire.  
 Mais que pour un modèle on montre ses écrits,  
 Qu'il soit le *mieux* renté de tous les beaux esprits ;  
 Comme *roi des auteurs* qu'on l'élève à l'empire ;  
 Ma bile alors s'échauffe, et je brûle d'écrire,  
 Et, s'il ne m'est permis de le dire au papier,  
 J'irai creuser la terre, et, comme ce barbier,  
 Faire dire aux roseaux par un nouvel organe :  
 « Midas, le roi Midas, a des oreilles d'âne. » ...  
 (BOILEAU, *Satire IX*, 1667.)

\* Voir la livraison de novembre 1874, pp. 374-392.

Tel est le portrait sous lequel Jean Chapelain sera connu de la postérité la plus reculée, car les œuvres de Boileau seront lues tant qu'il existera des lettres françaises ! Hélas ! cette tirade n'est pas la seule dans laquelle le satirique ait déchargé sa bile contre le malheureux auteur de *la Pucelle* : le nom de Chapelain revient à tout propos sous sa plume mordante ; et si, dans le passage précédent, Boileau, par un repentir passager de ses excès de verve, a rendu justice à l'homme privé, on sent néanmoins l'ironie cruelle qui perce à travers ses vers doucereux. Celui-ci surtout nous semble fort méchant :

Il se tue à rimer : que n'écrit-il en prose ?

Nous n'essaierons point de défendre le talent épique de Chapelain ; mais Boileau devait savoir, puisqu'il écrivait sa *IX<sup>e</sup> Satire* en 1667, que depuis près de quarante ans sa victime était l'oracle à bon droit consulté par tous les écrivains et gens de lettres, en matière de goût et de critique littéraire. La préface de *l'Adone* aussi bien que la critique du *Cid* avaient eu jadis un très-brillant succès, et la volumineuse correspondance de Chapelain avec tous les savants et littérateurs français et étrangers existe encore pour attester la sûreté de son jugement, la pureté de sa diction, et l'influence considérable qu'il exerça sur son époque. Cette correspondance, il est vrai, n'a jamais été imprimée qu'en fragments et, malgré son importance, elle devait attendre jusqu'à nos jours que le gouvernement lui-même prit la résolution de l'éditer<sup>1</sup> ; mais on sait que les manuscrits étaient, au XVII<sup>e</sup> siècle, aussi connus que les livres. — « Que n'écrit-il en prose ? » constitue donc à nos yeux une injustice impardonnable ; et l'on croirait vraiment, si l'on acceptait ce vers gravé dans toutes les mémoires, que Chapelain n'a jamais produit que la pesante *Pucelle*. Or, avoue Voltaire lui-même, « il avait une littérature immense, et, ce qui peut surprendre, c'est qu'il avait du goût et qu'il était un des critiques les plus éclairés. » Et, vers la même époque, l'abbé d'Olivet terminait ainsi sa notice sur Chapelain :

<sup>1</sup> Le comité des Travaux historiques, institué près du ministère de l'Instruction publique, a confié récemment l'édition des lettres de Chapelain à l'un de ses correspondants les plus érudits, M. Tamizey de Larroque. Tout nous fait espérer que le premier volume, vivement attendu par le monde littéraire, pourra paraître au commencement de 1876.

Un homme donc à qui le cardinal de Richelieu, le cardinal de Mazarin et M. Colbert n'ont pu refuser leur confiance ; un homme qui eut relation avec tous les savants de son temps, et qui ne fut le rival d'aucun, mais l'ami et le confident de tous, le directeur de leurs études, le dépositaire de leurs intérêts ; un homme que l'ambition n'a point tenté, que les faveurs des grands n'ont point ébloui, que les richesses n'ont point tiré de son premier état, que la satire même n'a point aigri ; un tel homme, dis-je, ne méritoit-il pas d'être chéri et loué, comme en effet il l'a été par Balzac, par Sarrasin, par Ménage, par Vaugelas, par messieurs du Port-Royal, et par un si grand nombre d'écrivains illustres, que, si je les nommois tous ici, on croiroit que je fais un catalogue de tout ce qu'il y en a eu et dedans et dehors le royaume. On s'étonnera peut-être de me voir tant de zèle pour la mémoire de M. Chapelain. J'en dirai naïvement le motif. C'est qu'ayant lu plusieurs volumes de ses lettres manuscrites, où son âme se découvre à fond, je lui paye, sans avoir égard aux préjugés, le tribut d'estime que je crois lui devoir !....

Il y a en effet deux personnalités complètement distinctes dans Chapelain : l'une, imposante et majestueuse, empruntant sa physiologie à une véritable royauté littéraire ; l'autre, au contraire, grotesque et misérable, relevant plus encore des satires de Boileau que du poème de la *Pucelle*. Nous pourrions les étudier à loisir chacune à leur tour, car ce malheureux ouvrage n'ayant paru que fort tard dans la longue carrière de notre poète, son existence se divise tout naturellement en deux périodes bien caractérisées qui formeront les deux principaux chapitres de cette notice : Chapelain avant la *Pucelle*, et Chapelain après la *Pucelle*. N'y a-t-il pas aussi un Victor Hugo avant les *Chansons des rues et des bois*, et un autre Victor Hugo après les *Chansons* ?

L'abbé Goujet, Théophile Gautier, Victor Cousin, MM. Guizot, Saint-Marc Girardin et bien d'autres critiques moins connus<sup>2</sup>, ont, à diverses époques, consacré leur plume à faire revivre la mémoire de Chapelain ; nous aurons occasion de les citer quelquefois et nous n'avons pas l'espoir d'égalier leur talent ; mais aucun d'eux n'a étudié le côté intime et familier de l'existence du poète ; nous chercherons surtout à remplir cette lacune, à l'aide des nombreux matériaux inédits que possède la Bibliothèque nationale.

<sup>1</sup> V. Pellisson et d'Olivet. *Histoire de l'Académie*. Édition Livet, Didier, 1858, in-8°. (134-138.)

<sup>2</sup> MM. Feillet, Asselineau, Romey, Rathery, Maynard, Tastet etc.

## PREMIÈRE PARTIE

## CHAPELAIN AVANT LA PUCELLE

## I

## Jeunesse et débuts de Chapelain.

Jean Chapelain naquit à Paris le 5 décembre 1595, sur la paroisse de Saint-Méry, de Sébastien Chapelain, notaire du Roi au Châtelet, et de Jeanne Corbière, fille de Michel Corbière, ami particulier de Ronsard<sup>1</sup>. Aussi tous les biographes décorent-ils à l'envi de l'épithète de Parisien l'auteur de la *Pucelle*. Mais il ne suffit pas, selon nous, d'être né à Paris pour être Parisien, et nous refusons complètement cette qualité au rude et granitique poète des « Sourcilleux rocs » et des « Inébranlables cimes ». Chapelain était Breton, ce qui pourrait jusqu'à un certain point expliquer sa manière poétique, si son compatriote Brizeux, le doux chanter de *Marie*, n'avait puisé aux mêmes sources premières ses suaves mélodies. Vient-il à la pensée de quelqu'un d'appeler Parisiens les Coislin ou les Rohan des deux siècles derniers, presque tous nés à Paris ? Et la Bretagne ne réclame-t-elle pas à bon droit pour elle les illustres personnages que ces deux familles ont donnés à la France ? Selon nous, ce qui s'applique aux grands noms doit s'appliquer aussi bien aux plus humbles.

Or Chapelain, dit l'abbé Goujet, qui avait consulté les papiers conservés par les héritiers du poète, « étoit d'une famille originaire d'auprès de Tréguier, ville en Basse Bretagne<sup>2</sup>, dont on assure que la noblesse n'a jamais été contestée, et dont un cadet, après avoir suivi le roi François I<sup>er</sup> dans ses différentes expéditions, étoit venu prendre alliance, et s'habituer dans la Beauce<sup>3</sup>. »

Il y avait, en effet, au XVII<sup>e</sup> siècle, dans les deux petits évêchés de Saint-Brieuc et de Tréguier, qui forment aujourd'hui une partie

<sup>1</sup> V. Jal. *Dictionnaire critique*.

<sup>2</sup> Et non en Basse-Normandie, comme on lit dans les *Grotesques*, de Th. Gautier.

<sup>3</sup> V. Goujet. *Bibliothèque française*, XVII, 351.



du département des Côtes-du-Nord, plusieurs familles nobles du même nom de Chapelain, mais d'armes différentes; et nous avons connu à Saint-Brieuc des Chapelain de la Ville-Guérin dont l'un des ancêtres fut syndic de cette ville en 1603. M. Geslin de Bourgogne nous a même cité une famille Chapelain, habitant la commune d'Hillion, dont le chef, mort il y a quelques années, se vantait de descendre de l'un des aïeux du père de la *Pucelle*<sup>1</sup>. Du reste, le renseignement de l'abbé Goujet concorde exactement avec une note du P. Toussaint de Saint-Luc, qui signale, dans ses *Mémoires sur la noblesse de Bretagne*, des Chapelain, sieurs de Kerezoult, paroisse de Ploumilliau, près Lannion, dans l'évêché de Tréguier, figurant à trois bandes de gueules au franc canton de mesme, chargé d'une étoile d'argent<sup>2</sup>, et furent sans doute les ancêtres du père de la *Pucelle*. Parmi eux nous connaissons, d'après un ancien manuscrit de la Bibliothèque de Saint-Brieuc, dans lequel sont conservées « les monstres générales des nobles ennoblis tenant fiefs nobles et ayant suite aux armes de l'évêché de Tréguier, etc... »; un Guillo le Chapelain, de Ploumilliau, cité en 1419 avec la mention « archer en brigadine ». En 1421, ce Guillo est représenté par Jehan le Chapelain, son fils, et son fief est coté à 25 livres de rentes. Dans les réformes de 1535 et de 1543 un Chapelain possède encore la terre de Keresoult; mais nous n'avons pas recueilli les renseignements suffisants pour recomposer sa filiation. Il serait cependant intéressant de retrouver, par suite de quels événements le cadet, soldat de François Ier, après s'être marié dans la Beauce, eut pour descendants des notaires au Châtelet de Paris<sup>3</sup>. Ce qu'il y a de certain c'est qu'en 1586 le père de notre poète acheta l'étude du notaire parisien Jean Brigand, et qu'il la fit prospérer. Sébastien Chapelain, dit M. Jal, dont les patientes recherches sont devenues si précieuses

<sup>1</sup> De cette branche il n'est resté qu'une fille, M<sup>lle</sup> Pouhaër, dont le fils aîné est mort président de Chambre à la cour de Rennes.

<sup>2</sup> V. Toussaint de Saint-Luc, t. III, et Pol de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*.

<sup>3</sup> Il existe encore des Chapelain, en Ploumilliau et dans une paroisse voisine, Plestin, bien déchu, il est vrai, de leur ancienne splendeur: ils sont ouvriers, les uns couvreurs, les autres journaliers.

depuis les désastres de la Commune de 1871, « était un des conseillers du Roy, notaire au Châtelet, qui jouissait de la meilleure renommée. Il suffit de parcourir son minutier ou seulement le répertoire des actes rédigés par lui pour s'en convaincre. Toutes les illustrations du temps venaient à son étude: toutes ont laissé de leur passage chez Chapelain des traces intéressantes pour l'histoire »<sup>1</sup>. Sébastien avait un frère, Jacques Chapelain, comme lui notaire au Châtelet, et leur père avait exercé la même charge.

Un an après avoir acquis l'étude de M<sup>e</sup> Jean Brigand, Sébastien épousa Jeanne Corbière; et l'année suivante, le 23 juillet 1588, une petite fille vint au monde, qu'on appela Marie, du nom de sa grand'mère maternelle. Jeanne Corbière tint rancune à la Providence de lui avoir donné une fille. Elle avait connu le poète Ronsard, dont son père était l'un des intimes amis, elle se rappelait encore l'éclat dont la muse vendomoise avait brillé à la cour des Valois, et les honneurs de toute espèce que les grands lui avaient rendus: ce souvenir assiégeait sans cesse son imagination maternelle; elle désirait de toute son âme un fils, et son vœu le plus cher était que ce fils fût poète. La naissance d'une fille vint déranger tous ses projets, et le poète si désiré, celui qui, « par une ironie sanglante de la nature »<sup>2</sup>, devait être l'auteur de la *Pucelle*, attendit sept ans la lumière. Jean Chapelain naquit le 5 décembre 1595, avec « une complexion si délicate, causée par une chute que sa mère avait faite dans le sixième mois de sa grossesse, qu'on douta longtemps si on pourrait l'élever »<sup>3</sup>, mais il se fortifia bientôt et n'eut pas à se plaindre de la fortune, puisqu'il ne mourut qu'à soixante-dix-neuf ans. Il est inutile d'ajouter que sa naissance fut saluée avec enthousiasme par Jeanne Corbière, qui, deux ans après, lui donna un frère appelé Jean comme lui (8 janvier 1598), puis deux sœurs, Anne (11 juillet 1600) et Catherine (22 avril 1603).

Dès l'âge de cinq ans, dit l'abbé Goujet, Chapelain apprit à lire et à écrire, et à six ans il fut confié à un maître de pension où il

<sup>1</sup> Jal, *Dictionnaire critique*.

<sup>2</sup> Th. Gautier, *Les Grottesques*, p. 245.

<sup>3</sup> Goujet, *Bibl. française*, XVII, 351.

perdit deux années par la faute de ceux qui se chargèrent de lui apprendre la langue latine, et qui surent mal profiter de ses heureuses dispositions. » Témoin de cet insuccès, maître Sébastien, qui ne voyait rien de plus enviable que sa profession de notaire royal, et qui destinait son fils à lui succéder dans sa charge, « voulut lui faire abandonner tout autre étude que celle qui pouvait le conduire à ce but. » Le caractère tranquille et prudent, l'esprit doux et méthodique de l'enfant semblaient du reste mettre d'accord les idées prosaïques du bon notaire avec la nature de son fils ; mais Jeanne Corbière, toujours poursuivie par le souvenir de la gloire de Ronsard, « s'opposa aux vues de son mari, et le fit consentir de mettre leur fils sous la discipline d'un régent particulier qui enseignait chez les Carmes-Billettes <sup>1</sup>. » Maître Sébastien dut se résigner plus tard à céder son étude à l'un de ses gendres.

Chapelain, après avoir passé environ deux ans dans l'école des Carmes-Billettes, où il fit très-peu de progrès, en fut retiré pour être envoyé en troisième au collège de Lisieux. Il avait alors dix ans ; il en demeura deux dans ce collège, et en sortit encore presque aussi peu avancé qu'il était en y rentrant, pour devenir le pensionnaire du savant Frédéric Morel, doyen des lecteurs du Roy, dont la maison était alors l'école la plus célèbre de l'Université. Outre les leçons qu'il y recevait, il allait encore au collège de Montaigu prendre celles de Valens, et au collège de Calvi, celles du célèbre Nicolas Bourbon, l'un des meilleurs poètes latins de ce temps et plus tard le collègue de son élève à l'Académie française ; on sait que cet original avait un tel mépris pour les vers français qu'il s'imaginait, disait-il, boire de l'eau en les lisant ; triste régal pour un homme qui aimait fort le vin et la bonne chère. Enfin, pour compléter la liste des maîtres de Chapelain, il faut encore citer ce passage d'une lettre qu'il écrivait le 23 avril 1634 au comte de Fiesque : « Avec votre permission, je vous ferai souvenir ici de la rigidité stoïque de feu M. Le Large, notre adorable précepteur. » Sous la direction de ces hommes de talent, Chapelain prit plus

<sup>1</sup> Goujet, XVII, 351-352.

d'intérêt à l'étude et s'efforça de répondre aux aspirations ambitieuses de sa mère. Aussi lorsqu'il retourna au collège de Lisieux pour suivre le cours de philosophie, profita-t-il de ses loisirs pour apprendre de lui-même et sans professeur les langues italienne et espagnole qu'il posséda depuis parfaitement.

Vers cette époque, c'est-à-dire vers la fin de l'année 1611, Marie, sa sœur aînée, épousa Jean de Mas, qui habitait alors près de Saint-Étienne du Mont et devait, trois ans plus tard, venir s'établir dans l'étude de maître Sébastien, à la mort de celui-ci. Deux mois après, Anne, qui n'avait pas encore atteint sa douzième année, fut mariée à André Belot, procureur au grand conseil du roi <sup>1</sup>. Jean avait alors seize ans passés ; il devait songer lui-même ou bien à gravir les sentiers épineux du Parnasse, pour réaliser les projets maternels, ou bien à choisir une carrière. En homme pratique et réfléchi, Jean se tourna vers la médecine, étude cependant peu faite pour inspirer un nourrisson des Muses, et suivit les cours des plus habiles docteurs de la Faculté de Paris. Il serait peut-être devenu l'une des gloires du corps médical de cette époque, comme un autre Jean Chapelain, originaire de Montpellier, et plus tard il aurait pris place à l'Académie française entre les docteurs Cureau de la Chambre <sup>2</sup> et Pillet de la Mesnardière <sup>3</sup> :

*Mais son astre en naissant l'avait formé poète,*  
et Chapelain dut accomplir sa destinée malgré lui.

Comme il se disposait à prendre les degrés, en 1614, son père vint à mourir, « dans un âge peu avancé, dit l'abbé Goujet, et laissant un bien trop modique pour que le fils pût parvenir sans beaucoup de peine au but qu'il se proposait. » Chapelain abandonna la médecine. Le futur académicien allait donc entrer dans la vie militante, avec des connaissances littéraires et scientifiques fort étendues : il savait le latin, le grec, l'italien, l'espagnol et possédait les éléments de toutes les sciences naturelles. Mais quel parti prendre ?

<sup>1</sup> V. Jsl, *Dictionnaire critique*.

<sup>2</sup> Voir notre étude sur les commensaux du chancelier Séguier.

<sup>3</sup> Cet académicien, plus adorateur d'Apollon que d'Esculape, et l'un des oracles de l'hôtel de M<sup>me</sup> de Sablé, fut reçu docteur en la faculté de médecine de Nantes.

et de quel côté tourner ses rêves d'ambition ? Pendant qu'il délibérait sur cette grave question, M. de Sourdéac, évêque de Laon, vint à son secours, en lui proposant la place de gouverneur auprès du jeune baron du Bec, dernier fils du marquis de Vardes, à la seule condition de lui apprendre la langue espagnole. Chapelain se rendit aussitôt en Normandie pour rejoindre le baron, qu'il accompagna dans un voyage en plusieurs provinces de France et qu'il quitta au bout de quelques mois, à la suite d'un mécontentement. La fortune le favorisa davantage dans le choix d'un second protecteur, et l'évêque d'Orléans, M. de l'Aubespine, le fit entrer chez le marquis de la Trousse, alors capitaine de la Porte du roi et depuis grand prévost de France, pour se charger de la conduite de deux de ses fils. Chapelain n'avait guère alors que vingt ans : il en demeura dix-sept dans cette maison, de 1615 à 1632, et s'y fit tellement estimer, que M. de la Trousse ne tarda pas à lui confier la direction de ses propres affaires et à se régler même sur ses avis. Quelques extraits de la correspondance inédite de Chapelain avec les enfants du capitaine de la Porte, lorsqu'ils furent libres de tutelle, montreront plus exactement quelle influence paternelle exerça toujours sur ses élèves ce caractère droit, sage et discret. Les deux fils de Sébastien le Hardy, marquis de la Trousse, étaient François, sieur de la Trousse, qui épousa plus tard Henriette de Coulanges, tante de M<sup>me</sup> de Sévigné, et François, sieur du Fay, qui devint gouverneur de Roses et maréchal de camp. Ils avaient une sœur, qui épousa M. de Flamarens. Lorsque l'aîné des deux jeunes gens mourut, en 1638, Chapelain écrivait à Balzac : « Ce gentilhomme étoit comme mon enfant. Je m'étois de tout temps intéressé dans son honneur et dans sa fortune ; j'en étois tendrement et respectueusement aimé <sup>1</sup>. » Et vers la même époque il adressait les deux lettres suivantes, l'une au chevalier de la Trousse (M. du Fay) alors à l'armée, l'autre à la jeune marquise de Flamarens. On remarquera tout particulièrement le ton de la dernière, affectueux et

<sup>1</sup> Corresp. ms. de Chapelain. — Bibl. nat. : Fr. nouv. acq. n<sup>o</sup> 1885-1890. 6<sup>e</sup>-vol. in-4<sup>e</sup>. Année 1638.

touchant. M. Livet, qui avait parcouru cette correspondance avant qu'elle passât du cabinet de M. Sainte-Beuve à la Bibliothèque nationale, dit que Chapelain s'y montre comme un ami, un frère aîné donnant à ses élèves des conseils même sur l'emploi et la direction de leur fortune. Il y a du père aussi dans ces sages avis, et l'on trouverait difficilement, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, pareils rapports entre personnes de qualité si différente. Il est de bon ton de sourire un peu quand on prononce le nom de Chapelain. On ne raille plus quand on aura lu ces fragments, que nous pourrions multiplier à l'envi :

*A M. le chevalier de la Trousse.*

Monsieur, — j'ay eu une consolation bien grande de votre souvenir et du soin que vous avez voulu prendre de me donner de vos nouvelles. Je me esjouïs avec vous de ce que la première fois que vous avés vu les ennemis vous leur avés donné la chasse et encore quels ennemis. Cela me fait bien espérer de la suite de vos aventures dans la profession que vous avés embrassée par votre propre choix et je commence à croire que Dieu vous en a inspiré la pensée, voyant qu'il vous la rend heureuse d'abord et dans une action aussi signalée que celle de la fuite du Victorieux. Vous me ferés faveur de me continuer les avis des choses que fera votre armée et principalement si elle continue à relever notre honneur par ses bons succès, comme je me le promets. Mais il ne faut pas que ce soit en vous incommodant ny en vous destournant de vos moindres devoirs que je vous conseille de ne négliger en aucune sorte, laissant tout pour cela et ne vous espargnant aucune des peines des moindres soldats, puisque c'est par ce degré qu'on s'eslève aux premières charges, lorsqu'on y monte avec honneur. Vous n'avés pas besoin d'estre exhorté à cela y estant porté par votre propre inclination vertueuse, non plus qu'à entretenir M<sup>rs</sup> vos proches par vos lettres et par vos soins, à quoy j'apprens que vous ne manqués point, dont je vous loue extrêmement. Madame du Fay m'a montré plus d'une lettre des vostres et je ne doute point que vous n'ayés écrit à M<sup>r</sup> et à M<sup>me</sup> de Verthamon qui ne vous seront pas des appuis inutiles, si vous les cultivés bien. Je prie Dieu qu'il vous conserve, et demeure, Monsieur, vostre, etc... — 30 juin 1639.

*A Madame la marquise de Flamarens, à Buzet.*

Madame, — j'ay receu vostre lettre du vingt mars, ce 7<sup>e</sup> avril et je veux croire, puisque vous ne me parlés plus de vostre maladie, que vous

n'avés plus que celle de vostre grossesse, dont je ressens beaucoup de consolation. Il est vray que je ne m'en resjoüis qu'en tremblant, ne sçachant point si ma créance est assés bien fondée, et si vostre bonté ne me veut point espargner de mauvaises nouvelles, en me taisant ce que peut estre vous souffrés. Il y a quinze jours que je vous escrivas, par la voye de Bourdeaux, en responce à une des vostres et ma lettre alla dans le paquet de M<sup>e</sup> du Fay à qui je conseillay de prendre désormais cette voye puisque vous escriviés de Buzet et que vous y deviés faire vos couches. Nous continuerons de vous faire sçavoir de nos nouvelles par là, jusqu'à ce que vous nous donniés un ordre contraire, à quoy vous ne manquerés pas, s'il vous plaist, et de bonne heure, lorsque le temps en sera venu. J'ay seu par des lettres que M<sup>e</sup> du Fay a recu de vostre mary pour quelque argent qu'il luy envoyoit, que Toloze le retenoit encore. Mais il doit maintenant estre de retour auprès de vous et avoir donné ordre à une lettre de change de 1,500 livres, s'il m'en souvient bien, qu'il luy mandoit par Bourdeaux, et dont elle est en peine, pour ne l'avoir point encore reçeüe. J'apprens avec beaucoup de joye l'application qu'il a à ses affaires et le soin qu'il en prend. Et certes il ne sçauroit faire chose qui luy soit plus profitable pour le présent et pour l'advenir. Quant à vous, je n'ay rien à vous dire là-dessus, si non que vous continués dans la disposition où je vous ay veue, et croyés moy qu'une Dame de vostre condition et de vostre âge se fait grand honneur quand elle s'employe sérieusement à ses interests domestiques et qu'elle se fait grand tort quand elle les néglige. Par ma propre expérience, je sçay qu'il n'y a pas de vray repos dans le monde, quand l'on n'a pas mis un bon ordre dans sa maison et que l'on ne mesure pas bien la dépense selon la recette. Vous me pardonnerés bien ces avertissemens, Madame, qui procèdent d'un bon principe et tout à fait désintéressé. Au reste, Dieu vous envoie une occasion d'exercer vostre vertu et vostre charité à laquelle il est à propos que vous employiés tout ce que vous en aurés, pour la consolation de la personne qui a tout quitté pour vous suivre et qui a fait une perte depuis six mois la plus grande qu'elle pouvoit faire sans exception. Vous entendés bien par là que je veux dire Mademoiselle de la Bouchardière qui avoit bien raison de se plaindre qu'elle ne recevoit point de nouvelles de chés son père, puisqu'il a pleu à Dieu de l'appeler dès le mois de septembre passé, comme je l'appris il y a six jours par une lettre que m'escrivit l'un de ses enfans, accompagnée de deux autres, l'une à vous et l'autre à elle, et que vous trouverés dans ce paquet. Il me prioit de vous les faire tenir et de consoler M<sup>lle</sup> sa sœur sur un accident si funeste. C'est ce que j'essaye de faire par celle que je luy escrís, mais il faut que sa principale consolation vienne de vous et qu'elle trouve dans vostre bienveillance tout ce que l'amitié de son père luy pouvoit apporter de bien et de contentement.

Elle en est digne par son affliction : elle en est digne par ce qu'elle a fait pour vous tesmoigner l'affection qu'elle avoit à votre service : et autant que je puis juger des personnes, il me semble qu'elle en est aussi digne par sa propre vertu, qui m'a paru tousjours fort grande. Mais je vous fais tort de vous exhorter à ce devoir par tant de paroles, comme si vous ne faisiés pas tousjours les choses d'obligation sans en estre sollicitée que par votre propre courage. Je finiray donc par vous prier que M. vostre mary trouve icy mes très-humbles baisemains et vous dire que je suis véritablement, etc. — 7 avril 1639 <sup>1</sup>.

Telles étaient les relations du maître et des élèves ; elles font honneur à l'un autant qu'aux autres, et si, laissant de côté le point de vue moral, nous avions le loisir ici de considérer cette correspondance au point de vue littéraire, nous n'aurions pas de peine à justifier, en égard à l'époque de rénovation de la langue française vers laquelle elle fut écrite, comment Chapelain fut l'une des lumières de l'Académie française dès sa fondation.

Les dix premières années du séjour de Chapelain chez M. de la Trousse furent assez agitées : son engagement l'obligeait à suivre, en effet, tantôt ses élèves, plus souvent leur père, dans les différents voyages que la cour fit, vers cette époque, à Nantes, à l'île de Ré, à la Rochelle, etc. ; et l'on sait que Sa Majesté Louis XIII était plus souvent en campagne que tranquille en son Louvre. Dans ces voyages, on était quelquefois exposé à courir des aventures, car la guerre rendait les routes peu sûres contre les rencontres de partisans. Aussi était-il bon d'être armé. C'est pourquoi M. de la Trousse fit donner à Chapelain une charge d'archer de la prévôté, charge qui conférait non-seulement le droit, mais l'obligation de porter l'épée. Une variante de la fameuse parodie du *Chapelain décoiffé* fait allusion à cette circonstance et raille le pauvre poète d'avoir pris cette allure guerrière :

CHAPELAIN.

Tout beau ! j'étois archer, la chose n'est pas feinte ;  
 Mais j'étois un archer à la casaque peinte :  
 Mon justaucorps de pourpre et mon bonnet fourré  
 Sont encor les atours dont je me suis paré ;  
 Hoqueton diapré de mon maître la Trousse,  
 Je le suivois à pied quand il marchoit en housse <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Corresp. ms. de Chapelain. — Bibl. nat., loc. cit.

<sup>2</sup> V. Menagiana. Edit. La Monnoye, II, 78.



Le malicieux Tallemant des Réaux prétend, dans les *Historiettes*, que Chapelain « portoit une espée pour faire le gouverneur, et mesme depuis, quoy qu'il ne fust plus chez ces messieurs, il ne laissoit pas de la porter. Ses parens, ne sçachant comment la lui faire quitter, prièrent Boutard de luy en parler; mais au lieu de cela, il s'avisait d'une bonne invention: il fit que quelqu'un qui feignoit d'avoir esté appelé en duel prit Chapelain pour son second, qui de ce moment là, pendit son espée au croc <sup>1</sup>. » Il faut quelquefois citer avec précaution, quand il s'agit de Tallemant, et le caractère de Chapelain ne nous semble guère celui d'un homme à porter l'épée pour faire le gouverneur. Sa noble extraction bretonne lui donnait du reste le droit de la porter; et quant à la plaisanterie dont parle le chroniqueur, elle arriva bien avant que Chapelain n'eût quitté la maison de M. de la Trousse. Le *Menagiana* la fixe positivement à l'époque du siège de la Rochelle, c'est-à-dire vers 1628, et la raconte ainsi: « On a voulu engager M. Chapelain à se battre en duel. C'étoit pour se moquer de luy. Etant au siège de la Rochelle, avec son élève, on s'adressa à lui pour servir de second dans un duel. Il fit paroistre d'abord qu'il acceptoit le party; mais sur ce qu'on luy dit qu'on luy donnoit un homme, qui de trente combats avoit quinze fois tué son homme, il n'eut plus tant d'ardeur et refusa de se battre <sup>2</sup>. » On sait qu'à cette époque les seconds tiraient l'épée comme les deux adversaires eux-mêmes; mais, remarque M. Guizot, les gens de lettres, alors, ne se croyaient pas obligés à la bravoure, et, de tous les hommes de lettres, Chapelain étoit le plus pacifique <sup>3</sup>.

Quoi qu'il en soit, cette plaisanterie de duel qu'il trouva de fort mauvais goût, guérit Chapelain pour toujours de toute ambition martiale; il quitta cette épée qu'il portait depuis dix ans par affectation ou pour sa défense, résilia sa charge d'archer et comprit que désormais les travaux littéraires devaient seuls occuper ses pensées.

<sup>1</sup> Tallemant, *Historiettes*, Edit. Techener, in-12, II, 474-475.

<sup>2</sup> *Menagiana*, Edit. 1688, p. 298.

<sup>3</sup> Guizot, *Corneille et son temps*, p. 343.

RENÉ KERVILER.

(La suite à la prochaine livraison).

## NOTICES ET COMPTES RENDUS

HISTOIRE DES ANCIENS HOPITAUX DE NANTES, par M. Léon Maître, Membre de la Société de l'École des Chartes, Officier d'Académie, Archiviste de la Loire-Inférieure. Un volume in-8° avec plans. — 1875, Nantes, imp. Mellinet.

Cet ouvrage, tiré seulement à 100 exemplaires, ne sera pas mis dans le commerce. Il sera adressé à toute personne qui en fera la demande à M. Maître, rue Sully, impasse Vignol, 1. Le prix est de 6 francs.

Les écrivains qui se sont occupés de l'histoire de Nantes, ont tous négligé de faire connaître ce qu'étoit autrefois l'assistance publique dans notre pays, comme si cette partie des institutions passées ne devait apporter aucune révélation curieuse. L'étude que vient de terminer M. Maître, après cinq années de recherches dans les archives des hôpitaux, prouve au contraire qu'ils auraient trouvé, en interrogeant les documents originaux, une mine féconde en observations de toute nature, aussi bien sur le commerce de Nantes que sur les coutumes locales, et une multitude de traits qui peignent d'une façon saisissante les mœurs d'une cité.

Tous ceux qui s'intéressent au sort de la population laborieuse, au développement de la vie municipale à Nantes, au mécanisme des administrations de l'ancien régime, y trouveront des renseignements d'une nouveauté inattendue. Il n'est pas de livre où il soit plus facile de suivre quels étoient les rapports des différentes classes de la société entre elles, et de juger comment les plus fortunés entendaient la pratique de la charité. La table des chapitres que nous donnons ici, en attendant un examen sérieux de cet ouvrage, montrera mieux qu'aucun commentaire, jusqu'où M. Maître a étendu ses investigations.

- CHAP. I. Aumônerie de Notre-Dame, hors les murs, ou de Saint-Clément.  
 II. Léproserie de Saint-Lazare ou de Saint-Ladre, sur les Hauts-Pavés.  
 III. Hôpital Saint-Julien, près la collégiale de Notre-Dame ou l'hôtellerie des huit pauvres.  
 IV. Aumônerie de Toussaint, sur les ponts de Nantes. Hôpital des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle et de Saint-Meen.  
 V. Hôtel-Dieu du Port-Maillard, de l'Erdre et de la Madeleine, ses origines et ses transformations.  
 VI. Pensionnaires de l'Hôtel-Dieu. Les pestiférés, les filles-mères et les enfants trouvés.  
 VII. Formation et attributions du bureau d'administration de l'Hôtel-Dieu.  
 VIII. Personnel du service intérieur. Règlement de vie des servantes des pauvres.  
 IX. Le Sanitat et l'Hôpital général. Leur origine, leur transformation et leurs destinations successives.  
 X. Pensionnaires du Sanitat. Les pestiférés, les mendiants, les gens du roi, les aliénés et vieillards et les enfants trouvés.  
 XI. Formation et attributions du bureau d'administration du Sanitat.  
 XII. Personnel du service intérieur. Règlements d'ordre et de police.  
 XIII. Revenus casuels et communs de l'Hôtel-Dieu et du Sanitat. Quêtes et Confréries. Amendes de police. Droits de cuves et de ponts. Octrois. Viande de carême. Courtage du roulage.  
 XIV. Revenus de l'Hôpital général, ses monopoles.  
 XV. Résumé de la situation financière des hôpitaux de Nantes, à diverses époques.  
 XVI. Etat du service médical depuis le xv<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1790. Les barbiers-chirurgiens et les médecins.

POÉSIES, par M. Joseph Rousse. — Un vol. petit in-8<sup>o</sup>, papier vergé. Paris, Auguste Aubry, éditeur, rue Séguier, 18.

Sur cinquante-huit pièces que contient ce joli volume, dix seulement, croyons-nous, seront nouvelles pour le lecteur. M. Rousse a emprunté les autres à ses deux premiers recueils : *Au pays de Retz* et *Poèmes italiens et bretons*. Justice a déjà été rendue ici à ces tableaux pleins de sentiment, de grâce, de déli-

catesse, auxquels s'applique si bien cette pensée de Joubert : « Les vers ne s'estiment ni au nombre ni au poids, mais au titre. »

Ceux qui, comme La Fontaine, ont peur des longs ouvrages, tiendront à posséder ce tout petit et tout coquet volume, qui mériterait d'avoir pour épigraphe ce distique d'Amédée Pommier :

Nous mourons par l'excès et par la redondance :  
 En flacon d'élixir heureux qui se condense !

Mais que ceux-là se hâtent : les *Poésies* n'ont été tirées qu'à cent exemplaires (numérotés à la presse), et, si le tiers en est mis à leur disposition, ce sera bien tout au plus. Pour nos lecteurs qui seront privés de cet écrin, nous enchâssons, au moins, dans ces pages, une des perles qui n'avaient pas encore vu le jour.

EMILE GRIMAUD.

#### La chasse du Poète.

A M<sup>re</sup> RIOM.

Le jour naissait. Le ciel était d'un gris rosé.  
 Mon fusil près de moi sur la mousse posé,  
 Je guettais un chevreuil dans la lande déserte,  
 Au bord d'une forêt de brume couverte.  
 Les chiens chassaient au loin, et leurs cris dans les bois  
 Éveillaient mille échos. Quand s'éteignaient leurs voix,  
 J'entendais la brume en gouttelettes claires  
 Des grands arbres noircis tomber sur les bruyères.

Dans le vallon voisin dormait un vieux château,  
 Devant un large étang, tranquille nappe d'eau  
 D'où s'élève un bouquet de frênes et de saules.  
 Une nymphe de marbre y montrait ses épaules,  
 A travers les rameaux par l'hiver dépouillés,  
 Dans ce gris paysage et sous ces cieux mouillés,  
 Charmante vision de la Grèce divine,  
 Un instant tu chassas l'hiver et la brume !

Tout un monde riant passa devant mes yeux.  
 Je vis des monts d'azur, un soleil radieux,  
 La Grèce rajeunie, Athènes dans sa gloire,  
 Minerve encor debout sur un haut promontoire,  
 La mer aux flots d'or, la mer aux flots chantants,  
 Les grèves où les lys fleurissent au printemps,  
 Et je m'y crus assis près de ma jeune femme,  
 Sa tête sur mon cœur et l'amour dans mon âme...

Tout à coup j'entendis sur le feuillage mort  
 Un léger bruit courir. Par un rapide effort  
 Je saisis mon fusil; mais encor plus rapide,  
 Le chevreuil avait fui sous la forêt humide.

SONNETS ET POÉSIES, par M. Emile Péhant. Nouvelle édition, avec une préface, par M. Victor de Laprade, de l'Académie française. Nantes et Paris, 1875.

Ce livre, dont Emile Péhant nous donne aujourd'hui une splendide édition, a paru il y a quarante ans, assez mal imprimé sur mauvais papier. La forme ne répondait pas au fond, et sous sa chétive apparence il ne conquiert pas les suffrages de la foule; mais ceux qui savaient lire et penser, ceux qui ne demandent pas à la Muse de leur apparaître sous un coquet vêtement, mais d'ouvrir son cœur et de chanter une pensée humaine dans un langage divin, ceux-là furent profondément émus, et quelques mains d'élite, de celles qui consolent et relèvent, se tendirent au poète délaissé.

Avec quelles illusions, hélas! n'était-il pas venu du fond de sa chère Bretagne, tout heureux de ses vingt ans, tout fier d'entendre chanter au dedans de lui-même le sonnet, ce *poème-colibri*, comme il le nomme si bien, le sonnet, dont alors on dédaignait la forme charmante, et qu'il fut un des premiers à ressusciter. Aurait-il jamais quitté sa ville natale, s'il avait su quelles douleurs l'attendaient à Paris?

#### Le Vautour.

Par un matin d'air pur, de soleil radieux,  
 Le jeune oiseau, tout fier de sa plume nouvelle,  
 De buisson en buisson vole, essayant son aile,  
 Et chante, heureux de fuir loin du nid odieux.

Telle aussi s'exhalait mon âme en chants joyeux,  
 Lorsque j'abandonnai la maison maternelle;  
 La vie à mes regards se déroulait si belle,  
 Et tant d'illusions m'illuminaient les cieux!

Mais de loin la misère, immense oiseau de proie,  
 Me guettait. — Tout à coup, pendant ma folle joie,  
 Elle s'est abattue et m'a pris à plein corps.

Pour arracher ma vie aux ongles de sa serre,  
 Je crie et me débats... Vains cris et vains efforts!  
 Je me sens dévorer tout vif par la misère.

Les tristesses poétiques étaient alors à la mode; mais ici ce n'est ni la mélancolie des disciples de Lamartine, ni la fatalité byronienne, dont les romantiques de salon étalaient la pose affectée. Le poète n'était pas un comédien qui s'agitait sur un théâtre; c'était un gladiateur qui combattait et mourait dans l'arène; c'étaient de vraies larmes qui tombaient de ses yeux, du vrai sang qui coulait de ses blessures. — Est-il rien de plus poignant que ce cri de torture:

#### La Faim.

Vous qui m'avez connu, dans ma jeunesse heureuse,  
 Le visage si plein et le teint si fleuri,  
 Et qui voulez savoir pourquoi ma joue est creuse,  
 Pourquoi mon front est pâle et mon corps amaigri;

Peut-être vous croirez qu'une flamme amoureuse,  
 En me brûlant le sang, l'a seule ainsi tari,  
 Ou que c'est du travail la lampe douloureuse  
 Qui, troublant mon sommeil, à ce point m'a flétri.

Ah ! ce n'est point cela qui me tue et qui m'use ;  
Que m'importent l'amour, et la gloire, et la muse ?  
Ce n'est pas pour si peu que je serais changé.

Oh ! non ; si vous voyez ma figure si hâve,  
Ma lèvre si livide et mon regard si cave,  
C'est que voilà trois jours que je n'ai pas mangé !

Mais personne ne s'arrêtait pour secourir l'infortuné qui s'entisait dans l'abîme de Paris, comme le voyageur perdu dans les sables mouvants de la dune. La *Morgue* se dressait déjà devant lui :

Derrière le vitrail, la foule viendra voir  
Mon corps roide, étendu, blanc sur le marbre noir...

Et dans un rêve où passe le souffle de l'*Enfer* de Dante, il voyait tourner, il entendait lui parler les *Spectres lumineux* des poètes morts de faim :

Un spectacle infernal frappa mes yeux surpris :  
Tout autour de mon lit se pressaient des fantômes,  
Plus nombreux qu'on ne voit tourbillonner d'atomes  
Dans un lieu sombre où glisse un rayon du soleil.  
Je crus que je m'étais laissé prendre au sommeil  
Et que le cauchemar me tendait seul ce piège :  
— « Mon Dieu ! quel rêve affreux pèse sur moi ! » criai-je.  
Une voix répondit — et très-distinctement : —  
« Non, ce n'est pas un rêve. » Oh ! je ne sais comment  
Je ne devins pas fou, tant j'avais d'épouvante !...

Allait-il mourir comme Chatterton ? Paris devait-il compter un Gilbert et un Malfilâtre de plus ? — Non ! au milieu de ces poignantes angoisses, on voit apparaître de consolantes espérances. Le jeune poète nommé et célèbre, dans son livre, des hommes de talent et de génie, sympathiques et qui lui tendirent leurs mains fraternelles : Villemain, Alfred de Vigny, Sainte-Beuve, Barbier, Pitre-Chevalier, d'autres encore, en lui ouvrant les portes de l'Université, sauvèrent de son désespoir *cette âme tendre et fière*, comme dit si bien M. Victor de Laprade. Il faut

lire tout entière la belle préface dont l'académicien, un grand et noble poète, a enrichi le livre de son ami, et, après ces pages émues, on sentira plus profondément encore toute la poésie qui règne dans le livre d'Emile Péhant, ce livre trempé de larmes, douloureuse histoire d'un génie que dévorait la faim, mauvaise conseillère, et qui, sauvé, consolé, élevé encore, si c'est possible, par les longues années du labeur, se recueille aujourd'hui dans les régions sereines d'un bonheur qu'il a bien conquis.

J'ai là sur ma table, sous mes yeux, pendant que j'écris, les deux éditions des *Sonnets* d'Emile Péhant. Ne sont-elles pas comme une représentation matérielle du poète d'autrefois et du poète d'aujourd'hui ? L'ancienne, sous sa couverture grise et poussiéreuse, sur son mauvais papier que le temps a jauni, taché, piqué, mal composée, mal imprimée, est pourtant précieuse : c'est le livre tombé de la mansarde où le jeune rêveur, n'ayant plus de pain pour lui-même, en gardait encore pour les petits oiseaux, qui, dès le matin, lui chantaient l'espérance. Tandis que le livre d'aujourd'hui, tout fier de son papier splendide, de son beau caractère, un vrai chef-d'œuvre de la typographie moderne, fait voir aux yeux charmés que les tristesses amères dont il raconte l'histoire ne sont plus qu'un souvenir. C'est le coffre splendide où ce roi de l'antiquité renfermait sa panetière, sa houlette, ses haillons d'autrefois et sa flûte arcadienne, pour n'oublier jamais qu'il avait été berger.

Maintenant il nous a rendu les poésies de sa jeunesse attristée ; il a complété cette œuvre colossale de bibliographie, le *Catalogue de la Bibliothèque de Nantes* ; que le chantre d'Olivier de Clisson se réveille ! Nous lui devons *Jeanne de Belleville* et *Jeanne la Flamme*. Il nous doit à son tour le *Siège d'Hennebont*..... et nous l'attendons ; il nous le promet au premier feuillet de son livre. Il est trop honnête homme pour laisser protester sa signature.

PROSPER BLANCHERAIN.



## CHRONIQUE

### La réception de M. Caro à l'Académie française.

Sous l'illustre coupole, dans l'hémicycle, sur les gradins des amphithéâtres, se pressait, aussi nombreuse que le permettait l'espace, une foule distinguée et variée, où la soutane coudoyait le paletot et le manteau de velours garni de fourrures. On sait combien les élégants désœuvrés, mondains et mondaines, sont toujours avides de ces solennités académiques, moins pour entendre deux discours, desquels plus d'un sans doute et plus d'une se soucient assez peu, que pour voir et surtout pour être vus et pouvoir dire : J'y étais. C'est une question de bon ton, de mode. Cette fois il s'agissait de fêter la réception d'un brillant écrivain, qui, philosophe aimable, de la nouvelle école, n'a rien de l'austérité un peu morose qu'éveillait autrefois ce titre grave ; d'un spirituel causeur et homme du monde ; les habitués des salons dont il est l'un des virtuoses, ne pouvaient manquer au rendez-vous qu'il leur donnait dans cet autre salon de l'Académie où, depuis deux siècles et demi, s'est dépensé tant d'esprit, de bon ou de faux aloi, et où lui-même allait en faire une dépense si prodigieuse et du meilleur.

Les « fauteuils », ou, moins pompeusement et plus véridiquement, les bancs de l'Institut sont, au grand complet, garnis d'immortels des cinq classes, d'illustrations des lettres, des sciences et des arts, y compris leur doyen d'âge, le vénérable et illustre nonagénaire M. Chevreul, qui tout à l'heure va avoir sa part de compliment pour sa récente et éclatante profession de foi de savant spiritualiste. Non loin de lui, j'aperçois la belle et marmoréenne figure de M. de Falloux, contrastant avec son voisin, le galbe de mulâtre de M. Alexandre Dumas fils. On se rappelle qu'entre autres hardiesses l'avant-dernier né des immortels, aussi peu au courant des choses de l'histoire qu'audacieux dans ses paradoxes « moraux », osait hier, en pleine Académie, devenue sa quasi complice par son silence, mettre sa courtisane *aux camélias* au-dessus de Marie Stuart, cette infortunée et touchante victime de la plus effroyable machination politique et historique, trop tardivement, mais enfin vengée de calomnies trois fois séculaires par les récents et probants travaux de MM. Hosak, J. Gauthier, Chantelauze, Labanoff, etc., travaux dont, paraît-il, monsieur l'Académi-

en Dumas n'a jamais entendu parler, lui qui discourt et tranche de tout, avec une si souveraine assurance. Je sais bien que, lorsqu'on s'est donné la mission « moralisatrice » d'étudier et de peindre sous toutes leurs faces l'adultère et la prostitution, on n'a plus guère le temps d'étudier l'histoire et autres choses aussi peu dignes des soucis d'un « moraliste », mais alors il serait séant tout au moins de n'en pas parler, surtout dans un tel milieu et devant un tel auditoire.

Mais revenons à la séance de ce jour.

Flanqué de ses deux parrains, MM. Jules Sandeau et Claude Bernard, M. Caro paraît, portant déjà le frac aux palmes vertes avec l'aisance d'un vieil académicien. Entre la rubiconde et un peu vulgaire rotundité du célèbre romancier et la figure renfrognée, au front proéminent, de l'illustre physiologiste, l'élégante personne du récipiendaire ne pouvait trouver un cadre qui la fit plus avantageusement ressortir. Il est aisé de voir que la faveur de son auditoire, et principalement de la partie féminine, lui est gagnée tout d'abord ; elle allait lui rester jusqu'à la fin.

D'une voix claire, avec l'aisance d'un professeur habitué au public, le récipiendaire commence son discours. Constattement écouté avec une visible sympathie, applaudi souvent, surtout dans sa seconde moitié, ce discours, pendant une heure, allait tenir attentif un auditoire difficile et blasé sur l'éloquence.

Le sujet, il est vrai, était aussi varié que riche. Il s'agissait de louer un homme dont les multiples facultés se sont exercées en des genres divers ; d'apprécier des œuvres qui ont touché successivement à l'art, à l'histoire, à la philosophie, à la religion, à la politique. Le héros posthume de ce bel éloge académique, M. Vitet, pouvait compter au premier rang des plus sympathiques écrivains de ce temps par l'élevation et la largeur des idées, la noblesse des sentiments, la pureté et la pénétrante chaleur du style. Digne de comprendre un tel modèle, le panégyriste l'a dignement apprécié, nous peignant tour à tour l'historien, l'esthéticien, le littérateur et même le politique, également épris du beau et du bien sous toutes les formes, s'inspirant du même spiritualisme élevé et chrétien.

Plein de traits heureux, fin, spirituel, ingénieux parfois jusqu'à la subtilité, énergique aussi et chaleureux, ému et émouvant, le discours de M. Caro tranche sur les banalités académiques et restera parmi les meilleures harangues dont a retenti depuis longtemps la coupole de l'Institut. Aussi le succès a-t-il été des plus vifs.

Les passages particulièrement applaudis sont : le portrait d'Henri III « libertin, sceptique et dévot » ; la Ligue, avec ses éléments si mêlés, sa démagogie parisienne s'essayant déjà à ses futurs excès ; puis ces douloureux retours sur notre temps présent, sur notre pauvre pays « errant d'écueil en écueil », se débattant dans le plus lamentable chaos alors qu'il

aurait le plus urgent besoin de son unité morale, sociale et politique, fortement concentrée, pour résister à la dissolution qui le menace, à l'implacable ennemi qui le guette — lutte de la démocratie contre la religion, sans laquelle la démocratie n'est que démagogie, etc., etc.

Belle et éloquente péroraison !

C'était M. Camille Rousset qui, par un hasard sans doute prémédité, était chargé de répondre à son ancien condisciple au collège Stanislas. Il l'a fait avec une courtoisie sous la chaleur de laquelle il était aisé de deviner l'effusion d'une vieille et fidèle amitié. Le succès du récipiendaire rendait difficile la tâche de son partenaire oratoire, lequel pourtant a su la remplir fort dignement et de façon à balancer ce succès même. Habile dans l'art si difficile et si rare de bien dire et de bien lire, M. Rousset a charmé à son tour ses auditeurs, non pas tous, il est vrai, car plus d'un a dû trouver ce discours peu de son goût. A certain passage sur les *moralistes au rebours de la morale*, j'ai vu M. Alexandre Dumas s'agiter sur son banc avec inquiétude et se passer la main sur le front comme pour parer un trait menaçant. La partie relative aux ouvrages de M. Caro sur *l'Idée de Dieu* et sur la *Philosophie de Gathe*, est littéralement criblée d'épigrammes à l'adresse de certains de nos philosophes et savants, ceux-ci semi-théistes, professant les uns que Dieu fut au commencement des choses, mais qu'il n'est plus ; les autres qu'il n'est pas encore et qu'il sera peut-être un jour ; ceux-là, franchement athées, et matérialistes, proclamant que Dieu n'a jamais été, n'est pas et ne sera jamais. « L'athéisme et le matérialisme nous sont venus d'Allemagne, qu'ils y retournent », s'est écrié M. Camille Rousset, au milieu des applaudissements de son auditoire.

J'ai vainement cherché des yeux M. Littré pour essayer de lire sur sa face simienne l'impression que devaient lui faire ces attaques à brûle-pourpoint adressées à lui et à ses tenants. Le cousin-germain de l'orang-outang et du gorille était sans doute pour le moment à Versailles, occupé de ses fonctions de législateur. Il paraît, d'ailleurs, qu'il assiste rarement à ces solennités, de peur sans doute de s'exposer à des désagréments de ce genre. En revanche, l'attitude de plus d'un de ses honorables collègues m'a paru trahir un malaise visible.

En somme, séance fort brillante et fort intéressante, deux excellents discours, remarquables de forme et de fond ; éclatante apologie des doctrines spiritualistes, qui, en un tel lieu, charme et étonne presque, par ces tristes temps d'anarchie intellectuelle et morale.

LOUIS DE KERJEAN.

— « *L'Officiel* nous apporte, a dit *l'Océan*, de Brest, une nouvelle qui sera accueillie avec la plus grande faveur par l'opinion publique : le vénérable Frère Juminien, directeur de l'école des Frères, vient d'être promu au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

» Si cette distinction est un grand honneur pour l'institut, on peut dire que jamais honneur ne fut mieux mérité. Ce digne vétéran de l'instruction primaire compte 53 années de services effectifs, dont 23 à Brest. Ces 53 années ont été consacrées à prodiguer à l'enfance le bienfait de l'instruction et de l'éducation religieuse.

» Notre population ouvrière et maritime, dont il a élevé les enfants et qui entoure le Frère Juminien d'une estime et d'une vénération toutes particulières, ratifie avec enthousiasme la décision proposée par le grand maître de l'Université et sanctionnée par un décret du maréchal de Mac-Mahon. »

— A peu près en même temps que le Frère Juminien était nommé chevalier, notre illustre compatriote, M. Paul Baudry, de l'Institut, était élevé au rang de commandeur de la Légion d'honneur. Et ce n'est que justice.

— La statue que la ville de Saint-Malo fait élever à Châteaubriand, et dont l'exécution avait été confiée à M. Millet, est à peu près terminée : elle représente l'auteur du *Génie du Christianisme* dans l'attitude de la méditation.

L'inauguration doit avoir lieu le 12 août prochain, anniversaire des funérailles de Châteaubriand.

— Le 16 mars, la mort a frappé le représentant d'une des plus anciennes familles de Lorient, M. Eugène Mancel, ancien préfet, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, commandeur de la Légion d'honneur. Bien des titres le recommandent aux regrets de sa ville natale, où il était venu prendre sa retraite après une carrière de cinquante années de travail et de services rendus au pays.

Son père et son grand père maternel, M. Le Gouardün, occupaient de hautes positions dans la compagnie des Indes. Fort jeune encore, M. Eugène Mancel prit la suite de leurs affaires commerciales, et après un séjour de plusieurs années dans l'Inde et à Bourbon, il revint à Lorient, où il fut appelé au Conseil municipal et à la Chambre de commerce, qu'il présida pendant cinq ans.

Nommé en 1830 sous-préfet de Lorient, puis sous préfet de Douai, il fut ensuite, et successivement, préfet des départements de l'Orne, de la Vienne, de la Sarthe et de l'Oise, jusqu'en 1848, époque à laquelle M. Mancel abandonna l'administration et renouça complètement à la vie politique.

(Journal du Morbihan.)

## BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ALMANACH COMMERCIAL ET ADMINISTRATIF DE LA VENDÉE POUR 1875. In-18, 126 p. — Angers, imp. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau; Fontenay-le-Comte, lib. Robuchon fils ..... 15 c.

ALMANACH DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE D'ILLE-ET-VILAINE POUR 1875. Calendrier agricole, par feu J. Bodin. Indications horticoles sur un plan nouveau, etc. In-18, 71 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils; lib. Verdier.

ANNUAIRE ADMINISTRATIF, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL D'ILLE-ET-VILAINE, de la cour d'appel de Rennes et des tribunaux du ressort. Almanach des adresses de Rennes, 1875, 45<sup>e</sup> année. In-12, 380 p. — Rennes, imp. et lib. Leroy fils; lib. Dubois..... 1 fr. 50 c.

ANNUAIRE DE LORIENT ET DE SON ARRONDISSEMENT. Guide administratif et commercial pour l'année 1875. 10<sup>e</sup> année. In-16, 168 p. — Lorient, imp. et lib. Corfmatt fils..... 75 c.

ANNUAIRE historique, statistique, administratif et commercial de la ville et de l'arrondissement de Brest, contenant une carte du Finistère et des notes biographiques. 11<sup>e</sup> année. 1875. In-16, 486 p. — Brest, imp. et lib. Lefournier.

ANNUAIRE statistique, historique et administratif du département du Morbihan; par M. Lallemand, juge de paix à Vannes. 1875. In-18, 246 p. — Vannes, imp. et lib. Galles..... 1 fr. 25 c.

CALENDRIER LITURGIQUE, à l'usage du diocèse de Nantes. Année 1875. In-18, 36 p. — Nantes, imp. Grinsard.

DE DICTATURA ET DE MAGISTERIO EQUITUM. Thesim facultati litterarum Redonensi proponebat Albert Dupond, scholæ normalis olim alumnus. In-8<sup>e</sup>, 60 p. — Nantes, imp. Merson; Paris, lib. Thorin.

ETRENNES MORBIHANNaises POUR L'ANNÉE 1875. In-8<sup>e</sup>, 60 p. — Vannes, imp. et lib. Lafolye.

HISTOIRE DE LA BRETAGNE RÉPUBLICAINE DEPUIS 1789 JUSQU'À NOS JOURS, par Ch.-M. Laurent. In-8<sup>e</sup>, xvi-404 p. — Lorient, Corfmatt, et Paris, Lemette.

PROMESSES DU CŒUR DE JÉSUS À TOUS CEUX QUI VOUDRONT L'AIMER, extraites de la vie et des œuvres de la bienheureuse Marguerite-Marie, par l'abbé A. J. Rayneau. Gr. in-18. 137 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud..... 1 fr.

SIX SONNETS; par M. Eugène Lambert. In-8<sup>e</sup>, 8 p. — Nantes, imp. V<sup>e</sup> Mellinet.

TOUR (LE) DE L'ARMONIQUE, par Pol. Récit fantaisiste et sensiblement véridique d'un voyage à pied. In-8<sup>e</sup>, 103 p. — Alençon, imp. Thomas.

EN CAPRICE DE LA FORTUNE, comédie bouffe anglaise, en deux actes et cinq tableaux; par John Till Allingham. Traduction française par O.-A. Peyré, docteur en médecine. In 12, 45 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

VIE DE SAINT MÈEN, abbé, tirée de ses Actes écrits l'an 617; par Dom Lobineau. In-8<sup>e</sup>, 32 p. — Lyon, imp. Paris.  
(Extrait de la Vie des Saints de Bretagne.)

## SONNETS ET POÉSIES

PAR

ÉMILE PÉHANT

CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE NANTES.

*Nouvelle édition, avec une préface par M. VICTOR DE LAPRADE, de l'Académie française.*

Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, éditeurs; Paris, A. Lemerre, passage Choiseul, 27. — Un beau vol. in-18 jésus, de xxxii-279 pages, titre rouge et noir, tiré à 50 exemplaires sur papier vergé (avec portrait de l'auteur), et 300 sur papier mécanique. — Le prix de ces derniers est de 3 fr. 50, et de 4 fr. par la poste.

## LE CORRESPONDANT

N<sup>o</sup> du 25 février 1875. — I. Le sénat romain. (Eugène Létard). — II. Le christianisme et les patriciennes de Rome. (Alphonse Dantier). — III. Monsieur Esaubernard, silhouette. (Frédéric Béchard). — IV. L'organisation de la démagogie à la fin de l'Empire. (Anatole Langlois). — V. La spontanéité vivante et le mouvement. (Dr Chauffard). — VI. La diplomatie et la révolution en 1870. (Ch. d'Héricault). — VII. Le cardinal de Fleury et Louis XV, documents inédits. (L'abbé V. Verlaque). — VIII. Poésie. (André Lemoyne). — IX. Revue critique. (P. Douhaire). — X. Mélanges. — XI. Quinzaine politique. (Auguste Boucher).

N<sup>o</sup> du 10 mars 1875. — I. La spontanéité vivante et le mouvement. (Dr Chauffard). — II. Marie-Antoinette et l'émigration. (M. de la Roche-terrie). — III. Valérie, roman américain. (Pierre du Quesnoy). — IV. Marie-Stuart et les causes de sa chute. (R. Chantelaine). — V. Le roman anglais. Miss Broughton, Ouida. (Louis Rigis). — VI. Les œuvres et les hommes. Courrier du théâtre, de la littérature et des arts. (Victor Fournel). — VII. Revue scientifique. (P. Sainte-Clair Deville). — VIII. Quinzaine politique. (Auguste Boucher). — IX. Bulletin bibliographique.

## CONDITIONS D'ABONNEMENT

DE LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE.

---

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 25 de chaque mois, par livraisons de 80 ou 88 pages, format in-8°.

### PRIX DE L'ABONNEMENT.

Hors Nantes... 15 fr. par an. || Pour Nantes... 12 fr. par an.

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE CHEZ

A Nantes.. Au bureau de la Revue, pl. du Commerce, 4.	A Brest.... LEFOURNIER.
A Paris.... DUMOULIN, libraire, quai des Grands-Augustins, 13.	A Lorient... CHARLES.
A. AUBRY, rue Séguier, 18.	A Fontenay. FILLON.
A Rennes... VERDIER.	A Luçon... ANTIGNY.
PLIHON.	A Vitré.... GUAYS.
FOUGERAY.	A Morlaix.. LE LÉDAN.
DENIEL.	A Lannion.. LE GOFFIC.
A Vannes.. GALLES.	A Dinan.... HUART.
A St-Brieuc. PRUD'HOMME.	A Redon... DUBOIS.
A Quimperlé. TH. CLAIRET.	A St-Malo.. CONI.
	A Tréguier.. LE FLEM.
	A Fougères. BREHIER.